UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG

ESSAI

SUR

CONSTANTIN ET SES RAPPORTS

AVEC L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

THÈSE

PRÉSENTÉE

à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg,

ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT

le mars 1867, à heures du soir,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

ALFRED ROMANE,

DE WESSERLING (HAUT-RHIN).

STRASBOURG.

TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN, PLACE SAINT-THOMAS, 3.

1867

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547023_0043

A MES BONS ET FIDÈLES AMIS:

GUSTAVE ROUX,

PASTEUR DE L'ÉGLISE NATIONALE AUX VANS (ARDÈCHE),

ET

GUSTAVE-ADOLPHE KRÜGER,

PASTEUR DE L'ÉGLISE LIBRE A VERGÈZE (GARD).

A. ROMANE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
RICHARD,
REUSS ✻,
SCHMIDT,
COLANI,
LICHTENBERGER,
} Professeurs de la Faculté.

M. COLANI, Président de la soutenance.

MM. COLANI,
SCHMIDT,
BRUCH ✻,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

ESSAI

SUR

CONSTANTIN ET SES RAPPORTS

AVEC L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

« C'est un malheur pour la nature humaine lorsque la religion est donnée par un conquérant. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. 4.)

Introduction.

Nous nous proposons dans cette étude de nous rendre un compte exact de la question si débattue des rapports de l'Église et de l'empire au quatrième siècle. On sait qu'à cette époque s'opéra l'union entre l'État et l'Église chrétienne, qui jusqu'alors, à la grande différence des religions de l'antiquité, avait vécu comme société spirituelle et libre. L'Église perd donc, à ce moment, le caractère qui l'avait essentiellement distinguée et sous lequel elle avait conquis le monde. Tous les historiens catholiques, depuis Eusèbe jusqu'à MM. de Broglie et Dœllinger, attribuent ce changement radical à la conversion personnelle d'un empereur et par suite à une intervention miraculeuse de Dieu. Telle est encore, même aux yeux de beaucoup de protestants, l'explication la plus plausible des origines de cette union, qui a été l'un des premiers et des plus importants facteurs

de la civilisation moderne. Mais depuis que cette union de quinze siècles n'est plus acceptée de tous les esprits comme un fait naturel et normal, depuis que sa légitimité, admise jusqu'à nos jours sans examen, est devenue le sujet de controverses sérieuses, elle a peu à peu perdu de son prestige et l'on ne voit plus dans la grande évolution, dont Constantin fut plutôt l'instrument que l'auteur, qu'une simple combinaison politique, remarquable par l'habileté qui s'y déploie, mais sans aucune valeur morale ou religieuse. Les historiens laïques sont même portés à n'y voir que le produit d'une nécessité historique, mot fastueux avec lequel on explique souvent les faits dont on ne veut pas se donner la peine de rechercher la cause. Si la dernière interprétation ne tient pas compte de la liberté humaine, nous verrons que la première lui accorde une beaucoup trop large part.

Avant d'exposer la manière dont s'opéra cette grande métamorphose, nous croyons utile de raconter en abrégé la vie de l'homme entre les mains duquel la Providence plaça à cette époque les rênes du gouvernement du monde. La vie de Constantin jettera quelque lumière sur les idées qu'il exprima et les intentions qu'il manifesta dans cette crise, et nous aidera à la bien comprendre, en écartant de nous toute illusion.

I.

VIE DE CONSTANTIN.

Constantin naquit en 274 à Naïsse, dans la haute Mœsie. Sa naissance ne répond pas tout à fait à l'élévation du rang qu'il obtint par la suite. Il était fils de Constance Chlore, le César de l'auguste Maximien Hercule, tandis que Dioclétien s'était adjoint comme César le dace Galère. Constance Chlore passait pour être le petit-neveu de l'empereur Claude le Gothique, qui sauva l'empire d'une invasion des Goths en 270 et qui sut si bien se distinguer sur le trône pendant son règne d'une année, qu'on le surnomma le second Trajan. La mère de Constantin, Hélène, était probablement originaire de la Mésopotamie. Ambroise nous apprend que c'était une hôtelière. Selon d'autres sources, elle était d'Edesse, où elle tomba comme captive entre les mains du général Chlore. Quoi qu'il en soit, l'union de Constance et d'Hélène était un concubinat, c'est-à-dire d'après la loi romaine, un mariage d'ordre inférieur qui ne donnait pas à l'enfant de droit à la succession paternelle. Sous ce rapport donc, comme au point de vue de Dioclétien, Constantin était un usurpateur. La politique de Dioclétien força Constance, lorsqu'il devint César, de répudier Hélène pour épouser Théodora Maximiana, belle-fille de Maximien Hercule, de même que Galère fut obligé d'épouser Valéria, fille de Dioclétien. Constantin avait dix-huit ans lorsque son père fut appelé par le fils de Jupiter au gouvernement des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne. Les panégyristes nous le décrivent comme un grand et beau jeune

homme que les flatteurs comparaient à Apollon ; il ressemblait beaucoup à son père ; l'expression de son visage était à la fois douce et sérieuse, son œil brillant et rusé ; son front et ses lèvres exprimaient le commandement. Il était robuste et se rendit redoutable dans les combats qu'il eut à livrer soit contre des lions, soit contre des géants sarmates, ce qui le faisait comparer par les chrétiens au jeune David. Il ne se laissa point énerver par les mœurs dissolues de son temps. Quoique peu instruit, il avait un esprit d'une grande portée, habile, sagace et prévoyant, une intelligence ouverte et très-avide de domination, une âme gonflée de vanité : *ultra quam æstimari potest*, *laudis avidus*, dit Aurélius Victor. Il était, paraît-il, d'une aménité captivante dans les relations privées, et sa tête au port majestueux et fier, qui lui attira plus tard parmi le peuple le surnom de *Trachalas*, semblait trahir de bonne heure tout un monde de pensées ambitieuses. Dioclétien garda Constantin à Nicomédie jusqu'en 305, comme gage de la fidélité de Constance. S'il faut en croire Eusèbe, le père des empereurs lui-même se chargea de son éducation; il l'emmenait dans ses expéditions et le nomma bientôt tribun de premier ordre, rendant hommage à son courage et aux qualités précoces dont il fit preuve dans son expédition d'Égypte, où Dioclétien était allé en personne pour réprimer une révolte.

Entre les deux césars, Constance et Galère, régnait une rivalité naturelle de position et de caractère; aussi après l'abdication de Dioclétien, Constantin devint-il l'objet d'une surveillance ombrageuse. Peut-être aussi la haine que Galère portait au fils de Chlore provenait-elle de ce que ce dernier aurait été de connivence avec

certains chrétiens qui firent une espèce de conjuration d'Amboise pour s'emparer de la cour, ou même du pouvoir, s'ils n'étaient pas parvenus à convertir Dioclétien. Cette entreprise se serait trouvée encouragée par le fait que Dioclétien était chef d'une nouvelle dynastie et d'un nouveau système de gouvernement. Mais cette conjuration, ainsi que la connivence de Constantin, ne sont encore que des hypothèses d'un historien qui croit expliquer ainsi l'origine de la persécution commencée contre les chrétiens après dix-huit années de paix[1]. Toujours est-il que Galère n'osait attenter ouvertement à la vie du jeune homme cher à l'armée; il l'envoyait dans des expéditions dangereuses où l'on pensait qu'il devait succomber, mais ces périls ne firent que développer la bravoure et l'habileté du fils de Chlore et contribuèrent à le faire connaître.

Constantin avait trente ans lorsque Galère fit décider la persécution des chrétiens. Commencée le 24 février 303 dans la capitale, cette persécution s'étendit bientôt dans toute l'Asie-Mineure, d'où elle se répandit dans le reste de l'empire. Nous savons par un discours postérieur de Constantin (*Constantini oratio ad sanctorum cœtum*) qu'il était présent lorsque Dioclétien, après avoir consulté l'oracle d'Apollon à Milet, se décida à céder aux instances de Galère et de la commission qu'il avait instituée pour examiner si les chrétiens devaient être punis. Dans le discours mentionné, Constantin déplore le parti pris par Dioclétien, comme une honte éternelle pour Rome. Toutefois nous ne connaissons rien de ses sentiments réels en 303. Constatons

[1] Burckhard, *Die Zeit Constantin's des Grossen*, p. 333-340.

seulement que Constantin ne se se glorifie point de s'être opposé par ses conseils à la persécution. Son rôle dans cette circonstance fut sans doute entièrement passif, et il ne se doutait guère encore qu'après Dioclétien ce serait lui que la Providence appellerait à disposer de l'avenir dans un tout autre sens.

En 305, sous l'administration relativement bienfaisante de Chlore, la persécution avait cessé pour l'Occident. Déjà pendant les deux années précédentes ce prince y avait apporté beaucoup de tiédeur. Pour se conformer en apparence aux ordres de Nicomédie, il avait permis la destruction des églises, mais les chrétiens n'avaient pas été attaqués dans leurs personnes. *Conventicula dirui passus est, verum Dei templum, quod est in hominibus incolume servavit*[1]. Eusèbe ajoute que Chlore était partout loué comme un prince habile et philanthrope, préférant à la richesse le bonheur de ses provinces. Les païens eux-mêmes, en l'appelant *le pieux*, semblaient le comparer à Antonin. Il jouissait dans les Gaules de l'estime universelle. Les chrétiens étaient admis à sa cour et dans son armée, il recevait même à sa table des évêques et des prêtres. Eusèbe, par amour pour le fils, en fait un disciple convaincu de l'Évangile, un père de famille modèle, qui aurait transformé son palais en une église. Il va même jusqu'à nier que Constance ait permis de détruire les temples chrétiens. Il est probable qu'Eusèbe a été amené à toutes ces exagérations par sa manie de faire de Constance le contre-type de Dioclétien. Sous ce rapport donc, l'auteur des *Mortes persecutorum* nous semble meilleur historien que l'évêque de Césarée. Dans

[1] *Mort. persec.*, c. 15.

les actes officiels émanés de Constantin depuis 324, on voit que ce premier-né d'entre les fils de l'Église croyait que son père avait invoqué le Dieu unique; mais si nous consultons les sources les plus anciennes, nous ne pourrons pas admettre que Constance ait été chrétien. Lactance et les Panégyristes sont unanimes à en faire un païen. L'auteur des *Mortes* loue sa douceur envers les chrétiens, et cette conduite se trouve certifiée par une lettre des Donatistes à son fils, portant la date de 313: *pater persecutionem non exercuit, et ab hoc facinore immunis est Gallia.* Mais il n'est nulle part question, si ce n'est dans Eusèbe, du christianisme de Constance. Les Panégyristes le représentent toujours comme le protégé des *Dii immortales, patrii.* Durant sa vie, il est déjà considéré comme *numen* et *providentia* de ses sujets, *cujus beneficia prope plura quam Deorum.* Après sa mort, il est mis au rang des dieux. On le loue d'avoir relevé leurs temples et nous savons que son secrétaire particulier, Eumène, *magister sacræ memoriæ*, était un rhéteur originaire d'Athènes, qui, sous l'impulsion de son maître, donna un grand développement aux sciences païennes dans les Gaules. D'après les mêmes Panégyristes, Constance avait Hercule pour dieu protecteur, et pour se conformer à son Auguste Maximien Hercule, il s'appelait *Cæsar Herculeus.* Aussi l'école d'*Augustodunum* (Autun), relevée par lui et confiée à la direction d'Eumène, fut-elle appelée *Ædes Herculis*, allusion à Hercule Musagète. Enfin Julien, dans ses éloges des Césars, place Constance à côté de Dioclétien et de Galère pour les opposer tous trois à Constantin. Malgré ces preuves nombreuses, si l'on insistait sur les paroles du fils, nous pourrions supposer

que l'empereur des Gaules croyait à un Dieu souverain au-dessus des dieux subordonnés de la mythologie. Sans s'être jamais livré probablement à de longues réflexions théologiques, il admettait sans doute que ce Dieu premier était le même que celui des chrétiens. Mais il n'en est pas moins certain que ce Dieu suprême était pour lui le soleil, dans le chariot duquel la légende le fit plus tard monter au ciel. D'autres fois aussi, ce Dieu suprême semble s'être confondu avec Hercule, qui occupait dans ses croyances la même place que Apollon dans celles de Constantin. Peut-être encore est-ce tout simplement le culte de Mithras qu'Eusèbe idéalise jusqu'à en faire chez son personnage un monothéisme chrétien. D'ailleurs, à cette époque de syncrétisme universel, un certain monothéisme était assez communément répandu chez les gens lettrés et chez les empereurs. Mais le Dieu de ce monothéisme était un être vague, à peu près sans personnalité, et chacun de ses attributs s'incarnait en un des dieux de la mythologie. Tel pouvait être le Dieu unique auquel croyait Constance Chlore. Ce monothéisme n'était qu'une idée vague et confuse, sortie des élucubrations du néo-platonisme.

Depuis l'abdication de Dioclétien, Constantin était retenu à Nicomédie par l'ombrageux Galère, qui avait su le laisser éloigné des places laissées vacantes dans la hiérarchie impériale, et auxquelles la faveur de Dioclétien aurait pu l'appeler. D'après le système de Dioclétien, qui ne permettait pas que le pouvoir fût héréditaire, son abdication et celle de son collègue Maximien Hercule eurent pour suite l'élévation de Sévère et de Maximin Daza à la dignité de Césars; Sévère en Occident,

sous l'Auguste Constance Chlore, et Maximin Daza en Orient, sous l'Auguste Galère. Les deux fils de Maximien et de Constance, Maxence et Constantin, se trouvaient ainsi mis de côté, et le droit de nommer les trois autres souverains devait rester à jamais réservé au plus âgé des deux Augustes. Cependant, depuis plusieurs années, Chlore réclamait son fils, désirant l'avoir auprès de lui. A la fin, Galère ne put plus s'y refuser, et après beaucoup de difficultés il remit à Constantin le brevet impérial nécessaire pour disposer des relais publics. Malgré les injonctions de l'Auguste, Constantin partit le soir même. On raconte que pour éviter les poursuites, il eut la précaution d'emmener le plus grand nombre possible de chevaux des relais impériaux, et de couper les tendons à ceux qu'il laissa derrière lui. Constantin rejoignit son père à Gessoriacum (Boulogne-sur-Mer), où celui-ci faisait de grands préparatifs pour aller réprimer en Bretagne l'insurrection d'Allectus, ami, assassin et successeur du fameux Carausius. Après avoir soumis les rebelles, le père et le fils firent encore ensemble une expédition victorieuse contre les Pictes de l'Écosse. Peu de temps après le retour de cette campagne, Chlore mourut à York, où il avait fixé sa résidence (25 juillet 306). C'était à Galère de nommer un nouvel Auguste, et d'adjoindre à celui qu'il élèverait à cette dignité un nouveau César. D'ailleurs, s'il eût été permis de combiner le droit héréditaire avec le nouveau droit impérial, les fils de Constance et de Théodora auraient été préférés, sans aucun doute, à Constantin. Mais les soldats de Constantin, qui avaient admiré le courage de ce prince dans la guerre contre les Pictes, et qui comptaient sur un riche *donativum*, le procla-

mèrent Auguste. Le fils de Chlore, sentant bien qu'il usurpait ce titre, tâcha au moins de sauver les apparences, et feignit une résistance, qui alla jusqu'aux larmes. Eumène, pour l'excuser, prétend que dans son voyage de Nicomédie en Gaule, Constantin alla demander aux vieux Augustes en retraite, la permission de se faire proclamer dans le cas où son père mourrait. Selon d'autres sources, Constance avant sa mort aurait recommandé aux soldats le fils d'Hélène, parce que ses autres fils étaient incapables. On aurait mieux fait de dire parce qu'ils étaient encore trop jeunes. Mais tout cela ne sont que des mots, et Eusèbe parle avec franchise lorsqu'il dit que la différence entre Constantin et les autres empereurs consistait en ce que ces derniers furent élevés au pouvoir par l'accord de leurs aînés, tandis que Constantin n'y fut élevé que par Dieu seul. Quoi qu'il en fût, Galère fut obligé d'accepter le fait accompli malgré sa fureur, et le nouveau souverain s'efforça de faire oublier son usurpation par de brillantes campagnes contre les Germains. Il comprenait qu'au fond le véritable maître des Gaules était celui qui saurait le mieux les défendre contre les barbares. Constantin persévéra dans les maximes de son père, il administra avec justice et avec un esprit de conciliation, mais il est faux qu'il eût déjà alors, comme le prétendent les auteurs ecclésiastiques, sanctionné publiment la liberté de l'Église. Eusèbe va jusqu'à nous le représenter comme ayant été chrétien dès sa jeunesse. Cependant Eumène, dans le panégyrique qu'il fit de ce prince, nous apprend qu'après la prise de Marseille, où il assiégea son beau-père, à cause de ses intrigues, Constantin alla combler de présents les autels des dieux,

et surtout ceux d'Apollon, son dieu favori. Il nous le dépeint comme témoignant par ses soins beaucoup de zèle pour les anciens cultes : *jam omnia te vocare ad se templa videntur. Circa tua, Constantine, vestigia, urbes et templa consurgunt... ut illic quoque templa pulcherrima tua liberalitate reparantur*[1]. Rien ne trahit donc encore des tendances vers le christianisme dans l'âme de Constantin, et il n'aurait pu apprendre à connaître la foi nouvelle dans les courtes relations qu'il eut avec son père. Du reste, les monnaies qu'il fit battre à cette époque, avec les emblèmes de Jupiter, de Mars et d'Hercule, prouvent suffisamment qu'il ne pensait pas renier les dieux de la Grèce et de Rome.

L'usurpation de Constantin entraîna celle de Maxence. Ce prince cruel et débauché avait pour lui la vieille capitale du monde, Rome, mécontente d'être abandonnée par les empereurs. Il sut, en outre, gagner les Prétoriens, ayant eux aussi de bonnes raisons de se plaindre du nouveau système, qui les annulait, en mettant à leur place des *Joviens* et des *Herculiens*, espèce de garde du corps composée de barbares. Bientôt toute l'Italie suivit l'exemple des Romains, et Maxence fut proclamé. Le vieux Maximien Hercule se laissa séduire par son fils, et après bien des scrupules, son ambition lui fit mettre la main à la démolition de l'édifice politique qu'il avait élevé de concert avec son ami Dioclétien. Galère envoya contre les nouveaux usurpateurs son collègue Sévère, qui fut trahi par son armée, livré à Ravenne, puis assassiné. L'Auguste de l'Orient se mit alors lui-même en campagne, mais son armée l'aban-

[1] *Eumen.*, IV, 21, 22.

donna aussi, et il n'eut que le temps de prendre la fuite. Maximien se brouilla bientôt avec son fils, qui ne voulait pas lui laisser le rang suprême, et il vint en Gaule pour essayer, à son tour, d'entraîner Constantin dans ses projets ambitieux. Il lui offrit sa plus jeune fille Fausta et le titre d'Auguste, en échange de sa coopération pour renverser Maxence. Il lui montrait en même temps Galère, qui marcherait, de concert avec eux, contre le tyran de Rome. Constantin prit la fille et le titre, mais il refusa toute coopération. Sur ces entrefaites, Galère, dans une entrevue qu'il eut avec Dioclétien, éleva un de ses compagnons d'armes, Licinius, à la dignité d'Auguste, à la place de Sévère. Maximien ne se tenait point pour battu : mais ce fut en vain qu'il se présenta à l'entrevue de Galère et de son ancien ami, ce fut en vain qu'il arracha, en plein sénat romain, le manteau de pourpre des épaules de son fils, et qu'il s'empara de la pourpre de Constantin pendant que ce dernier était en guerre contre les Francs. A la fin, Constantin découvrit une intrigue, dans laquelle son beau-père attentait à sa vie. Après l'avoir habilement déjouée, il jugea prudent de faire disparaître le vieillard importun.

En 311 la mort de Galère simplifia la situation. Les deux usurpateurs, Constantin et Maxence restaient en face de Licinius, Auguste titulaire d'Occident, et de Maximin Daza, qui, peu de temps après, se fit proclamer Auguste de l'Orient. Celui-ci se croyant menacé par Licinius, marcha contre lui, mais les deux Augustes se réconcilièrent bientôt et firent de l'Hellespont et de l'Archipel la frontière de leurs États respectifs. Pendant ce temps Maxence soumettait l'Afrique et

écrasait les Romains. Cependant les quatre empereurs avaient le titre d'Augustes; grâce à son habileté, Constantin comprit qu'il devait se rapprocher de celui qui était le plus capable et le plus légitime en même temps. Dans ce but, il fiança sa sœur Constantia à Licinius. Tranquillisé de ce côté, il trouva que le moment était venu de se débarrasser de Maxence. Il lui déclara la guerre *parce qu'il ne pouvait plus jouir de la vie*, dit Eusèbe, *tant que la capitale du monde gémissait dans l'oppression.* Le souverain de la Gaule était rempli de confiance en ses propres forces : *Fortuna in bellis prospera fuit,* dit Eutrope, *verum ita, ut non superaret industriam.* Il se trouvait à la tête d'une vaillante armée de 40,000 hommes, composée de Bretons, de Gaulois et de Germains. En même temps qu'il franchissait les Alpes par le Mont-Cenis, Constantin équipait une flotte, qui devait se saisir des îles et des ports de l'Italie. Dans une admirable campagne, qu'un historien compare à celle du jeune général Bonaparte, Constantin enlève Suse, s'empare de Turin, va se reposer à Milan et prend Vérone après d'effroyables combats. Pendant que les habitants de Vérone transforment eux-mêmes leurs épées en chaînes, le vainqueur s'empare encore d'Aquilée et de Modène. Ayant ainsi assuré ses derrières et gagné une base solide pour la conquête de l'Italie, Constantin poussa sur Rome. Il s'avança à travers l'Étrurie, par la voie flaminienne, et, cinquante-huit jours après la prise de Vérone, il rencontra l'armée de Maxence à *Saxa rubra*, petit bourg à neuf milles de Rome et à six du pont *Milvius*, à deux pas du petit ruisseau de la *Crémère*, de funeste mémoire. Maxence ne s'attendait point à une si prompte apparition. Cependant, dans le

cas d'un siége, il avait eu soin d'entasser dans Rome une immense quantité de provisions venant d'Afrique. Son armée était placée de manière à avoir le Tibre derrière elle, sans autre retraite que le pont Milvius. Dans cette mauvaise position stratégique, il était naturel que la première faute devînt irréparable. Maxence et ses soldats furent culbutés dans les eaux rapides du fleuve. Les prétoriens se laissèrent exterminer jusqu'au dernier sans reculer d'un pas. Cette victoire valut à Constantin l'empire de tout l'Occident.

Le Sénat et le peuple de Rome élevèrent au vainqueur un arc de triomphe, qui fut rapidement bâti, en grande partie avec les restes d'un arc de Trajan, et sur lequel on fit graver l'inscription suivante :

IMP. CÆS. FL. CONSTANTINO
MAXIMO
P. F. AUGUSTO. S. P. R.
QUOD. NUTU. JOVIS. OPT. MAX. MENTIS
MAGNITUDINE. CUM. EXERCITU. SUO
TAM. DE. TYRANNO. QUAM. DE. OMNI. EJUS
FACTIONE. UNO. TEMPORE. JUSTIS
REMPUBLICAM. ULTUS. EST. ARMIS
ARCUM. TRIUMPHIS. INSIGNEM
DICAVIT.

Les savants se sont mis en grands frais de discussions et de conjectures, parce que l'inscription actuelle porte, au lieu des mots : *Nutu. Jovis. Opt. Max.* ceux-ci : *Instinctu. Divinitatis.* Les premiers se voient, paraît-il, encore très-nettement sous ces derniers, qui sont évidemment plus récents. Il est probable que la première

inscription fut gravée sans que l'empereur en prît une connaissance exacte, et que plus tard, par exemple lorsqu'il vint à Rome, après le concile de Nicée, il la fit modifier dans les termes actuels. Tout cela prouverait simplement que l'empereur n'était connu à Rome que comme païen et romain. Il serait puéril de vouloir conclure de cette substitution de mots que l'empereur était chrétien, car les mots : *Instinctu Divinitatis* ont une acception entièrement neutre qui convenait aussi bien à un partisan des anciens cultes qu'à un chrétien, tandis que ceux de *Nutu. J. O. M.*, pouvaient choquer un disciple de la nouvelle religion. Les sculptures qui ornent l'arc de triomphe, représentent des sacrifices païens à Apollon, à Diane, à Mars, des *suovetaurilia* etc. Outre cet arc, le Sénat et le peuple romains dédièrent à Constantin un temple de la ville de Rome, une statue dorée avec les attributs d'Apollon son dieu favori, et un très-grand nombre d'autres statues dorées et argentées. En Afrique, on institua, avec le consentement de l'empereur victorieux, un corps de prêtres que l'on appela en son honneur *prêtres flaviens.*

Après avoir célébré son triomphe à Rome et fait de grandes distributions au peuple, Constantin se rendit à Milan (313) pour y célébrer les noces de Constantia avec Licinius. Les deux nouveaux maîtres du monde voulant prendre au piége l'ancien souverain, invitèrent Dioclétien à assister aux fêtes nuptiales. Le vieil empereur n'en serait sans doute pas revenu s'il eût accepté l'invitation, mais il s'excusa sur son grand âge, et Constantin blessé de ce refus lui répondit par une lettre de menaces, où il l'accusait d'être de concert avec ses ennemis. Dioclétien prévoyant bien le sort qui l'attendait

se laissa mourir de faim ou s'empoisonna. Depuis les usurpations de Constantin, de Maxence et de Maximien, le chagrin le rongeait dans son triste palais de Spalatro. Il avait vu toutes ses combinaisons détruites, et l'empire redevenir la proie du césarisme et de la soldatesque, dont il croyait l'avoir sauvé par son système d'adoption.

Nous ne mentionnons que pour mémoire la mort de Maximin Daza, en 313, après la bataille d'Héraclée, où il fut vaincu par Licinius. Constantin fut sans doute enchanté de voir de nouveau disparaître un des souverains légitimes de la dynastie dioclétienne. Licinius lui rendit encore un grand service en faisant disparaître les familles de Galère, de Sévère et de Maximin. Prisca et Valeria, la veuve et la fille de Dioclétien furent prises à Thessalonique, et, malgré leur sympathie pour les chrétiens, décapitées. Tout ce qui rappelait la dynastie dioclétienne était suspect à Constantin, qui, en se servant pour le moment encore de son collègue provisoire, entendait fonder une nouvelle dynastie conforme à sa politique nouvelle. C'est en effet ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans ce prince, qui avait les yeux ouverts « *aux diverses faces des temps :* » il suivait avec une obstination et une vigilance tyranniques la marche des faits qui préparent l'avenir. Au lieu de se refuser comme Dioclétien à concevoir que ce qui a duré ne dure pas toujours, il était prêt à saisir le moment où le monde tournant sur son axe allait entrer dans une phase nouvelle.

Cependant Constantin avait conservé une réminiscence de l'ère dioclétienne; il crut que pour assurer la solidité du trône, il fallait désigner des successeurs ou des Césars. Il proposa donc Bassianus, l'époux de

sa sœur Anastasia. Ce Bassianus fut bientôt poussé à la révolte par son frère Senecio, parent de Licinius. Constantin le fit juger et condamner à mort, puis il réclama de Licinius l'extradition de Senecio. L'Auguste d'Orient refusa, et son collègue d'Occident apprit en même temps que ses statues venaient d'être renversées à *Æmona*, ville limitrophe de l'empire de Licinius. Constantin déclara alors la guerre à son beau-frère et le battit près de *Cibalis* sur la Save (octobre 314). Il le poursuivit ensuite jusqu'en Thrace, où, par une nouvelle victoire, il le força à faire la paix. Licinius avait élevé à la dignité de César un de ses généraux appelé Valens. Le retour de ce César dans la vie privée fut une des premières conditions de la paix que dicta Constantin. En outre, Licinius dut céder toutes ses possessions en Europe, à l'exception de la Thrace et des côtes du Pont-Euxin.

Nous voyons déjà combien fut irrésistible la marche de cet usurpateur, contre lequel tous les souverains depuis Galère auraient dû se réunir, s'ils avaient eu l'énergique volonté de conserver leur pouvoir. Une puissance qui a conscience de son origine illégitime, n'a point de repos jusqu'à ce qu'elle ait renversé toutes les hauteurs légitimes qui s'opposent à sa marche. Et cependant Constantin, à cette époque, était le seul parmi les souverains qui comprît son temps. Il rompait avec le passé et marchait vers l'avenir d'un pas inflexible, tant il est vrai que la violence et l'injustice signalent, à leur origine, les révolutions même les plus légitimes.

Depuis la victoire de *Mardie*, Constantin tient son collègue entièrement à sa discrétion, quoiqu'en appa-

rence ils paraissent l'un et l'autre revêtus des mêmes attributs. En 317, ils nomment tous les deux leurs fils Césars, mais l'âge de ces Césars trahit tout de suite la différence qui existe entre les deux Augustes, leurs pères. Crispus allait bientôt être un homme énergique, capable de commander une armée, tandis que Licinianus n'était qu'un enfant de vingt mois, fils unique d'un père déjà vieux, et par conséquent facile à évincer lorsque ce dernier ne serait plus. Licinius, se doutant peut-être des projets de son ambitieux collègue, faisait tout son possible pour adopter des Césars vaillants, conformément au système introduit par Dioclétien. Mais ceux qu'il éleva à cette dignité, Valens et Martinianus, ses anciens compagnons d'armes, furent renversés par Constantin, qui se permit de son côté d'adjoindre à son aîné Crispus, comme second César, Constantin, le premier fils qu'il eut de Fausta.

Le fils de Constance Chlore n'aurait pu en 314 se rendre maître de tout l'empire, sans s'exposer à une révolution dangereuse. Il se contenta donc à cette époque d'abaisser Licinius. Il laissa mûrir le fruit jusqu'en 323, moment où il lui tomba pour ainsi dire tout naturellement dans les mains. Nous entrons dans les années décisives durant lesquelles Constantin étudiait le christianisme, s'entourait d'évêques et réunissait dans ses mains tous les fils au moyen desquels un souverain habile peut diriger à son gré l'esprit d'un synode. Il voyait les églises se multiplier de jour en jour, il assistait au développement organique et imposant de la hiérarchie ecclésiastique, à la formation laborieuse de ces grandes assemblées où les passions du clergé devaient lui fournir un si puissant moyen d'ac-

tion. Ajoutons que le caractère du christianisme de cette époque, son organisation compacte devaient attirer l'attention et gagner l'estime d'un aussi fin génie politique. Constantin comprit sur-le-champ qu'il s'agissait pour lui de convertir en un soutien du trône cette nouvelle puissance, qui, croissant de jour en jour, s'élevait pleine de vigueur au milieu de la décrépitude du monde. Il ne fallait pas beaucoup de génie pour discerner que le christianisme était alors la seule force vraiment vivante au milieu d'une société vieillie, le seul pouvoir qui ne fût pas entamé ou rapé par la base, le seul qui présageât quelque solidité pour l'avenir. C'était en même temps pour Constantin l'instrument qu'il cherchait contre Licinius. Le maître de l'Occident, depuis 313, favorisait beaucoup les chrétiens de son empire, ce qui ne contribuait pas peu à aigrir ceux qui étaient sujets de Licinius, car celui-ci tâchait de maintenir la balance égale entre l'ancienne et la nouvelle religion. La maladresse de Licinius l'amena bientôt à déverser sur les chrétiens la juste colère dont il était animé contre l'ambition criminelle de son collègue d'Occident. Il se laissa pousser par les circonstances à chasser les chrétiens de sa cour et à leur faire subir toute sorte de vexations. De chacun des partisans de la nouvelle religion, il fit ainsi, grâce aux intrigues secrètes de Constantin, un agent qui travaillait pour l'empereur d'Occident avec toute la ferveur du prosélytisme. Les choses s'envenimèrent au point que chaque synode, chaque assemblée des chrétiens devint comme une conspiration en faveur du protecteur des nouveaux cultes. Licinius défendit ces assemblées, bannit le culte des villes, dégrada les officiers chrétiens, fit tuer quel-

ques évêques suspects et détruire ou fermer quelques églises. Enfin, le beau-frère de Constantin, jusqu'alors tolérant au point que dans son Histoire ecclésiastique Eusèbe lui donna le titre d'empereur pieux et aimé de Dieu, prit ouvertement fait et cause pour les anciens cultes, et s'entoura de magiciens égyptiens, d'hiérophantes et de sacrifices. Il se remit à interroger les devins et les oracles, et un jour, rassemblant ses amis intimes et ses gardes du corps, dans un bocage sacré rempli de statues mythologiques, il leur déclara après un sacrifice solennel, que la lutte suprême allait commencer entre les anciens dieux de la patrie romaine et le nouveau Dieu étranger. Sur quoi, Eusèbe, sans se soucier de ses précédentes louanges, nous le dépeint dans sa biographie de Constantin, comme la bête terrible, le mauvais démon, le faux serpent, que son héros va écraser sous ses pieds. Il est évident que la rage impuissante qui saisit Licinius à la vue de la ruse cruelle de son adversaire, lui fit perdre patience et lui fit bannir toute prudence, mais Eusèbe ne justifie point Constantin en lui faisant prendre les armes, uniquement par pitié pour les malheureux sujets persécutés de son collègue.

La guerre dans laquelle allait, comme à Actium, se décider le sort du monde, commença par une irruption des Goths dans le territoire de Licinius. Les sources sur l'histoire de cette époque sont très-défectueuses et obscures; il serait donc impossible de la reconstruire d'une manière tant soit peu vivante et avec quelque ensemble, si l'on voulait absolument rejeter toute conjecture. Cependant nous ne savons pas si Burckhard[1]

[1] *Loc. cit.*, p. 372.

est autorisé à dire que probablement les Goths entrèrent sur l'instigation de Constantin. Dans cette hypothèse, ce dernier n'eut rien de plus pressé que d'intervenir sous le prétexte de repousser les Barbares et de sauver l'empire. Licinius réclama contre cette violation de son territoire. C'était ce que Constantin désirait, et il parla plus haut encore, se plaignant amèrement des traitements que subissaient les chrétiens. L'irritation devint croissante, et des deux côtés on fit un immense déploiement de forces, tel qu'il n'en avait pas été vu depuis Septime Sévère. A Andrinople, où Constantin vainquit une première fois, 34,000 hommes restèrent sur le champ de bataille. Licinius s'enfuit et alla s'enfermer dans Byzance, où il ne tarda pas à être assiégé. Pendant ce temps, la flotte de Constantin, commandée par Crispus, défit, à l'entrée de l'Hellespont, celle de Licinius, qu'une tempête acheva de détruire. Le malheureux empereur passa le Bosphore et s'embarqua à Chalcédoine, où il éleva Martinien à la dignité de César. C'était trop tard; le découragement et la trahison ravageaient déjà son armée. Licinius s'était chargé de la défense du Bosphore, et Martinien, établi à Lampsaque, veillait à celle de l'Hellespont. Mais Constantin vint descendre à 200 stades au nord de Chalcédoine, à l'entrée même du Pont-Euxin, et offrit la bataille sur les hauteurs de Chrysopolis. Des 130,000 soldats de Licinius, 30,000 à peine parvinrent à se sauver. L'empereur vaincu alla se réfugier à Nicomédie, pendant que Byzance et Chalcédoine ouvraient leurs portes au vainqueur. L'impératrice Constantia vint se jeter aux pieds de son frère pour demander la vie de son mari. Constantin promit qu'il serait épargné,

et Licinius dut aller vivre à Thessalonique, après avoir déposé la pourpre aux pieds du vainqueur. Martinien fut envoyé en Cappadoce. Mais un an n'était pas écoulé que Licinius périssait étranglé et Martinien décapité. Eusèbe se contente de faire remarquer que de pareils ennemis de Dieu devaient être punis. Seul des auteurs chrétiens, Jérôme avoue le crime : « *Licinius Thessalonicæ contra jus sacramenti privatus occiditur*, » et ce jugement demeurera. Eusèbe entoure la dernière campagne contre Licinius de toute une fantasmagorie idéale et divine. L'empereur d'Orient combat contre Dieu, et Constantin est tout entouré d'apparitions célestes et de manifestations surnaturelles. La protection divine, incarnée dans son fétiche, le labarum, le suit partout et opère des prodiges. Cet étendard est gardé par un bataillon sacré, et porté à tour de rôle par les cinquante hommes qui le composent, tous de haute taille, d'un courage éprouvé et professant le christianisme. Ce bataillon répand partout la terreur; aucun trait ne frappe le soldat qui porte la pique sacrée etc. Nous ne pouvons voir dans de pareilles descriptions, émanées de la plume d'un esprit éclairé, qui devait connaître les véritables causes de la guerre, que des violences faites à l'histoire par la courtisanerie hiérarchique. Eusèbe veut absolument faire du premier protecteur de l'Église un idéal pour tous les princes futurs. Cette fâcheuse manie a été introduite par lui dans l'histoire, et elle se poursuit chez tous les historiens du moyen âge. L'histoire, au lieu d'être une lumière, *vitæ magistra*, devient ainsi une source féconde de préjugés et d'illusions, qui se propagent d'un siècle à l'autre. L'historiographie moderne commence à se désillusionner sous

ce rapport, parce que, depuis la Réformation, on a appris à distinguer l'Évangile de l'Église, et à séparer la cause du christianisme de celle de la hiérarchie.

Comment l'évêque de Césarée a-t-il pu croire à tant de miracles accomplis en faveur d'un homme d'une moralité si équivoque? Comment accorder ces signes éclatants d'une condescendance divine si particulière avec le caractère féroce de celui qui, peu de temps après le Concile de Nicée, fit tuer à Pola en Istrie son propre fils Crispus, l'élève de Lactance? Il est vrai qu'Eusèbe fit à Constantin la faveur de son silence, en sacrifiant dans la biographie de l'empereur la mémoire du malheureux jeune homme, laquelle il avait exaltée dans son histoire. Peu de temps après la mort du trop brillant fils de Minervine, l'empereur fit étouffer dans un bain d'eau bouillante sa propre épouse, Fausta, la fille de Maximien Hercule. Il est impossible de remettre au jour les motifs qui poussèrent le favori du ciel à de tels crimes. Les auteurs ecclésiastiques observent à ce sujet le plus lâche silence, tandis que les auteurs païens exagèrent et font des romans impossibles. Il est probable que Constantin fut poussé par des motifs de jalousie et de politique, car le jeune fils de Licinius, Licinianus, fut égorgé à la même époque et par les mêmes ordres. Il faut aussi y voir le fruit des jalousies et des intrigues de Fausta et d'Hélène, deux femmes violentes qui se disputaient l'âme du souverain. Force est bien de reconnaître que, comme le dit Burckhard, le *sultanisme* semble commencer en Europe avec ce premier souverain soi-disant chrétien. Quelque temps après ces scènes tragiques, Constantin nomma Césars les trois fils qu'il avait eus de Fausta et qui, sauf un léger chan-

gement de désinence, s'appelèrent tous comme lui : Constantin II, Constantius II et Constans. Jusqu'à quel point la politique de Constantin était personnelle, c'est ce qui ressort encore du grand nombre d'amis, de fidèles et d'initiés qui l'entouraient sans cesse. « *Continuellement occupé à lire, à écrire, à méditer,* » comme dit Zosyme, *il semble aussi avoir éprouvé les besoins d'une nature expansive.* Ses amis sont des hommes qu'il a élevés et enrichis, auxquels il permet de puiser dans les caisses impériales, et qu'il abaisse ou fait égorger tout à coup, soit après des crises de cour, soit par suite d'intrigues des évêques. Tel fut le sort du néo-platonicien Sopater.

Une loi de 325 est conçue en ces termes, qui caractérisent la politique intime du premier souverain byzantin : « Que celui qui peut convaincre d'une action fausse « ou injuste un de mes juges, grands fonctionnaires, « amis ou gens de cour, que celui-là vienne sans « crainte et s'adresse à moi, de quelque lieu qu'il vienne « et de quelque rang qu'il soit. J'entendrai personnel- « lement tout ce qu'il dira et m'informerai moi-même; « si la chose est prouvée, je me vengerai... je veux me « venger de celui qui jusqu'à présent m'a trompé, en « feignant une innocence hypocrite. Quant à celui qui « fournira la dénonciation et la preuve, je le récom- « penserai par des dignités et des richesses. Cela est « aussi vrai que le vœu que je forme que la divinité su- « prême me soit toujours propice et veuille me con- « server pour le bonheur et la prospérité de l'État. »

La défaite de Licinius, qui mettait l'Orient aux pieds de Constantin, dut achever de le rendre favorable au christianisme; c'est, en effet, l'Orient qui contenait le

plus grand nombre d'églises chrétiennes, et le paganisme n'y connaissait pas cette netteté de conception et cette solidité dans les formes que le génie de Rome lui avait données. En 326, lorsque Constantin se rendit à Rome pour y célébrer ses *vicennales*, c'est-à-dire les fêtes en l'honneur de la vingtième année de son gouvernement, il rompit ouvertement avec les vieilles coutumes. Non-seulement l'armée ne monta point solennellement au Capitole, non-seulement il n'y eut point de sacrifices, mais l'empereur se complut à se moquer publiquement et de la manière la plus méprisante des anciennes traditions de la capitale du monde. Le Sénat et le peuple romains s'aperçurent alors que les vicennales avaient été célébrées l'année précédente à Nicée, et jaloux de ce que Rome et ses dieux avaient été délaissés pour les évêques de l'Orient, ils firent éprouver leurs ressentiments à l'empereur par des clameurs insolentes qui suivirent son cortége dans les rues. On lança des pierres à ses statues et le meurtre récent de Crispus le fit comparer à Néron. Dès lors, Constantin se décida à fonder une autre capitale, libre de traditions païennes et républicaines. Ce fut l'acte le plus réfléchi de sa vie et celui qui nous révèle peut-être le mieux le fond de sa nature païenne. Un vieil oracle, qui ne nous est point parvenu, avait exhorté les Romains à transporter dans l'avenir le siége de leur puissance aux lieux mêmes où elle avait pris son origine. Or Ilion était le berceau sacré de Rome. César et Auguste avaient déjà conçu le plan de réaliser en ce sens l'antique oracle, mais le poëte de Venusium avait dit au premier des empereurs :

..« bellicosis fata quiritibus
« Hac lege dico, ne nimium pii
« Rebusque fidentes avitæ
« Tecta velint reparare Trojæ. »

Quant à Constantin, il avait l'habitude de dire : « Ma « Rome à moi, c'est Sardique[1]; » par là il entendait la ville actuelle de Sofia en Bulgarie. Ce désir de transporter le siége de l'empire au centre de l'Illyrie se comprend, si l'on se rappelle le rôle que cette presqu'île avait joué durant le troisième siècle, en fournissant au monde tant de généraux et de soldats, à qui l'empire dut son salut. La famille de Constantin était elle-même originaire de ce pays. Après Sardique, Thessalonique, puis Chalcédoine occupèrent les pensées de l'empereur. Enfin il se décida pour Troie et se rendit en personne dans ces plaines célèbres, où l'on sacrifiait depuis mille ans sur les tombeaux des héros d'Homère. Au tombeau d'Ajax, là où avaient autrefois campé les Grecs, Constantin commença le tracé de la ville future. Déjà les portes étaient bâties, lorsqu'une nuit Dieu lui apparut pour lui ordonner de se choisir un autre emplacement. C'est alors qu'il se décida pour Byzance, et dans *une loi de 334*, il s'exprime ainsi à ce sujet : *Urbs, quam æterno nomine jubente Deo donavimus.* Le 4 novembre 326, on posa solennellement la première pierre de la muraille occidentale, peu de temps après le meurtre de l'héritier du trône et de l'impératrice. C'était l'époque où Constantin avait toujours à ses côtés le néoplatonicien Sopater. Ce philosophe magicien accomplit toute sorte d'actes symboliques, appelés *Telesmata*, qui de-

[1] Burckhard, *loc. cit.*, p. 465.

vaient garantir l'avenir de la ville nouvelle. Il était assisté d'un acolyte, Prætextatus, hiérophante romain. Le palladium, enlevé à Rome, fut placé au milieu du forum, sous une colonne de porphyre, que l'on prit au temple du soleil à Héliopolis et au haut de laquelle s'élevait la statue du fondateur. Constantin lui-même, une pique en main, traça la ligne de la muraille d'enceinte. Le 11 mai 330 eut lieu, au milieu de fêtes splendides, la consécration et la dédicace de la nouvelle cité. D'après Zonare, elle aurait été mise sous la protection de la sainte Vierge. Eusèbe dit qu'elle fut consacrée au Dieu des martyrs. Il sera peut-être plus vrai de dire qu'elle fut dédiée à la gloire de Constantin, dont elle exprime bien les calculs et l'ambition. Non-seulement le nom et chaque pierre de la Constantinopolis rappelaient ce prince à la mémoire des hommes; des monuments magnifiques lui furent encore élevés, et annuellement, au jour de l'inauguration, on promenait au cirque, au milieu d'un cortége de soldats tenant des flambeaux à la main, une grande statue dorée, qui représentait Constantin portant sur la main droite étendue en avant l'image de la *TYXH*, le génie protecteur de la nouvelle Rome. Tout le peuple à genoux la saluait de ses acclamations, et chaque empereur futur était tenu de s'incliner devant elle. Déjà du temps de Constantin on brûlait de l'encens et faisait des vœux devant la colonne en porphyre ci-dessus mentionnée. Ce culte de Constantin et de la *TYXH* ne doit point nous surprendre, car tous les despotes sont fatalistes, l'ont été et le seront.

Le fatalisme est une manière de conscience qu'ils ont adoptée et dont ils ne sauraient se défaire : « Devenir

empereur, dit Constantin, est une affaire du sort. Quant à celui que la puissance du *Fatum* a mis dans la nécessité de dominer, que celui-là s'efforce de paraître digne du commandement.» C'est là, croyons-nous, la seule profession de foi véritable qui se soit échappée de la bouche de Constantin. C'est là aussi qu'en arrive toujours la volonté humaine, quand elle se substitue à la volonté de ce Dieu dont saint Paul dit : *Ἡμῖν εἷς θεὸς ὁ πατὴρ, ἐξ οὗ τὰ πάντα καὶ ἡμεῖς εἰς αὐτόν.* Nous avons dit comment fut fondée la capitale qui devait être l'expression d'un nouvel état des choses dans la politique, la religion et la vie sociale tout entière. C'était un emplacement neutre et sans prémisses, où devaient se développer une nouvelle culture, une nouvelle manière d'être de l'humanité, ce que l'on appellera plus tard le *byzantinisme.* Dans cette ville devaient mûrir tous les fruits équivoques d'une alliance contraire à la nature des choses. La longue et triste histoire du bas-empire semble étaler sous les yeux du monde les résultats de cette association de l'Église à un pouvoir qui, vaincu par elle, eut l'adresse de la subjuguer. «En haut le des-«potisme, dit Burckhard, infiniment renforcé par la «réunion des pouvoirs politique et ecclésiastique; à la «place de la moralité, l'orthodoxie; au lieu de la vie de «l'homme antique tout entière dans la nature et se-«lon la nature, se développeront désormais l'hypocrisie «et le culte des apparences. Les suites obligées du des-«potisme ne manqueront point : ce seront l'avidité, les «intrigues, le règne des femmes. En toutes choses, «dans toutes les sphères de la pensée et de l'action hu-«maines, on verra une ténacité incroyable dans la ré-«pétition du passé, produisant *une pétrification gran-*

«*diose et solennelle dans la formule.*» Constantin força la populace des villes de l'empire de Licinius à venir se fixer dans sa nouvelle résidence. Il sut l'y maintenir par l'appât des spectacles, des distributions de vivres et de vin. Par une violation exorbitante du droit de propriété, il fut ordonné que tous les possesseurs de domaines dans toute l'Asie ne pourraient faire de dispositions testamentaires en faveur de leurs héritiers, s'ils ne bâtissaient une maison à Constantinople. Des patriciens, des familles de distinction furent contraints par les ordres tyranniques de l'empereur à venir se fixer dans la cité qu'il avait fondée. Quelques sénateurs romains furent attirés par les villas que Constantin leur fit bâtir sur les rives du Bosphore. Un magnifique local fut édifié pour le nouveau Sénat, et l'on plaça à ses portes les images des Muses ravies à l'Hélicon, la statue de Jupiter enlevée à Dodone et celle de Pallas soustraite à Lindos. En général on pilla toutes les villes de l'empire qui possédaient quelque chef-d'œuvre de l'art grec, et tout fut transporté à Constantinople, pour la plus grande gloire du créateur de la nouvelle capitale. Une statue colossale d'Apollon fut décapitée pour recevoir la tête ronde de l'empereur; on garda l'auréole, et l'on inscrivit au-dessous :

«A Constantin, brillant comme le soleil.»

Le monument, ainsi transformé, fut appelé la *Fortune de la nouvelle Rome.* Une statue de Maxence, apportée de Rome, par hasard ou par malice, au milieu de beaucoup d'autres, devint l'objet de l'adoration des païens. Tous ceux qui avaient plié le genou furent massacrés.

L'édification de Constantinople et la domination sur cet Orient qui avait vu les splendeurs de Ninive et de Babylone, mirent Constantin dans une fièvre dévorante de bâtir. En 334, il affranchit de tout impôt les architectes et les entrepreneurs de constructions. « Des architectes autant que possible, » écrivait-il au préfet d'Afrique. Les dépenses immenses occasionnées par ces constructions et par le régime des favoris, furent la cause principale du jour très-défavorable sous lequel les historiens païens nous racontent les dernières années de Constantin. « *Decem annis præstantissimus*, dit Aurélius Victor, *duodecim sequentibus latro, decem novissimis pupillus ob profusiones immodicas nominatus.* » « Comme l'ont prouvé des documents clairs, dit le franc Ammien Marcellin, Constantin ouvrit d'abord *la gueule* aux gens de son entourage, et ensuite Constantius les nourrit avec la moelle des provinces. » Les historiens nous ont conservé le nom de plusieurs de ces favoris détestés du peuple et démesurément favorisés par leur maître. L'empereur tenait à bien connaître l'Église de son temps, et il avait des rapporteurs familiers qui devaient s'informer et lui rendre compte de chaque secte et de toutes les tendances qui travaillaient les chrétiens. L'un de ces rapporteurs, Stratége, fit fortune en faisant ainsi connaître à l'empereur les différences qui régnaient parmi les sectes chrétiennes, et Constantin eut tant de plaisir à ses expositions, qu'il lui donna le nom de *Musonianus*. Mais le plus cupide de ces favoris fut Ablave, officier que l'empereur combla d'honneurs, parce qu'il fut un des premiers à deviner les désirs du maître et à se plier au christianisme par courtisanerie. Malgré sa mauvaie réputation, Constan-

tin l'éleva à la première magistrature de l'empire, et Ablave resta préfet du prétoire jusqu'à l'intrigue de Fausta, dans laquelle il se compromit et qui précéda sa ruine. On croit même que ce fut lui qui, quelques jours après le meurtre de l'impératrice, se vengea en affichant pendant la nuit, sur la porte de Constantin, ces deux vers sanglants :

« Saturni aurea secla quis requiret?
« Sunt hæc gemmea, sed Neroniana.»

Aussi bien que ces meurtres, les dépenses inouïes de l'empereur pour les travaux publics, pour la construction d'un grand nombre d'églises chrétiennes et pour les favoris qui le flattaient, trouvèrent les évêques silencieux et béats d'admiration. Il ne s'en trouva aucun pour lui exposer la détresse et les larmes d'une population écrasée d'impôts. Pas un de ces prélats qui l'entouraient, qui mangeaient à sa table, ne fut assez courageux pour lui mettre sur la conscience ces églises bâties avec le sang et les larmes des sujets. Le paganisme seul se plaignit de toutes ces splendeurs, inutiles selon lui, et de l'enrichissement, aussi exagéré que soudain, d'hommes souvent indignes et incapables. Qu'était donc devenu dans le clergé chrétien, au profit duquel tournaient toutes ces munificences, la *παῤῥησία* si souvent mentionnée dans l'histoire apostolique, et dont Bengel dit : « *nomen παῤῥησία et παῤῥησία ζομαι verbum, in hoc libro* (*Act. Ap.*) *perfrequens, ejus quippe argumento conveniens, characterem exprimit veræ religionis. Urbem et orbem hac parrhesia vicerunt.*» Le prophète aurait, à bon droit, appelé les évêques de cette époque, *des mercenaires et des chiens muets* (Es. 56,

10), car ils se contentèrent de mettre à la mode la louange de la piété des princes et des princesses, dans lesquels, lui, qui ne savait point mentir, aurait vu des Hérode et des Hérodias.

Malgré ses soixante-trois ans, Constantin était rempli d'une ardeur juvénile; il se proposait de faire contre les Perses une campagne, dans laquelle les évêques et une église sous forme de tente devaient l'accompagner. Bientôt, il reçut une ambassade pacifique de Sapor, auquel il avait, dans une longue lettre, recommandé la tolérance envers le christianisme.

Au milieu de ces pourparlers, il tomba malade dans la semaine de Pâques 337, après avoir, selon son habitude, participé aux Vigiles. On lui conseilla d'aller prendre les eaux thermales de Drepanum en Bithynie, ville à laquelle il avait donné le nom de sa mère : *Helenopolis.* Il fit de nombreuses prières dans l'église nouvelle de cette ville, consacrée au martyr du lieu et où reposaient les restes de Lucien, le maître d'Arius, que Constantin tenait en grand honneur. Pressentant sa fin, il demanda bientôt le baptême. Il se prosterna en conséquence sur le seuil de l'église, confessa à haute voix ses péchés, que le silence servile des évêques n'avait point cachés devant Dieu. Il reçut alors, comme catéchumène l'imposition des mains. Il se fit ensuite transporter dans son palais d'Aschiron, construit dans un des faubourgs de Nicomédie, où il était né. Sa maladie faisant de grands progrès, et les fêtes de la Pentecôte approchant, il fit venir les évêques et leur tint ce langage, si toutefois on peut en croire Eusèbe :

« Voici le jour venu dont j'avais soif depuis si long-« temps; voici le temps salutaire que je demandais à

« Dieu. Voici l'heure où il m'est permis d'être marqué « du sceau de l'immortalité. J'avais toujours espéré « pouvoir accomplir ce grand acte dans le fleuve du « Jourdain, où notre Sauveur, pour nous servir de mo- « dèle, a baigné ses membres sacrés. Mais Dieu sait ce « qui se convient et juge à propos de m'appeler ici « même à cet honneur. Qu'il n'y ait donc plus d'hésita- « tion. Car si Dieu, qui est l'arbitre de la vie et de la « mort, veut prolonger mon existence ici-bas, ma ferme « résolution est de me mêler au peuple de Dieu; mon « désir est d'être admis dans l'église pour prier avec « les fidèles, et je m'imposerai la règle de me conformer « à la volonté divine.»

Il fit alors étendre sur son lit des tentures d'une blancheur éclatante, lui-même fut enveloppé dans la tunique blanche des néophytes et refusa de reprendre la pourpre. Eusèbe nous décrit encore les pieux transports du mourant et ses prières à haute voix. Nous croyons mieux faire en ne les transcrivant point.

Constantin mourut le 22 mai 334, le dernier jour des fêtes de la Pentecôte, après avoir été baptisé par Eusèbe, l'évêque de Nicomédie, ancien arien exilé. Jérôme, qui aime parfois à chicaner, dit que l'empereur se trouva ainsi engagé dans l'hérésie d'Arius. Nous laissons à M. de Broglie le soin de répondre à cette sentence. Les païens et les fils de Constantin le rangèrent au nombre des dieux.

II.

RAPPORTS DE CONSTANTIN AVEC L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

Après l'aperçu rapide que nous venons de donner de la vie de Constantin, il nous sera plus facile de com-

prendre ses rapports avec l'Église chrétienne et de les voir sous leur véritable physionomie. Durant tout le règne de Constantin, l'empire se trouva en paix avec les Germains, qui étaient alors absorbés par une profonde crise intérieure, et dont les diverses tribus étaient travaillées par des révolutions dont nous ignorons la cause. Sauf quelques petites irruptions vite et facilement repoussées, cette paix fut constante. D'un autre côté, le traité conclu en 297 entre Narsès et Galère, ainsi que la minorité du Sassanide Sapor II, laissèrent l'empire tranquille du côté de l'Orient. Il semble donc que la Providence, par ces quarante années de paix, ait voulu que la grande évolution historique, présidée par Constantin, eût lieu paisiblement, sans être troublée par les circonstances extérieures.

Dans l'incertitude des sources, nous avons cru que le moyen le plus sûr de nous former une idée exacte des rapports de Constantin avec l'Église serait d'en chercher l'expression dans ses édits. Ces documents officiels ne sont pas tout à fait aussi sujets aux illusions arbitraires de l'esprit de parti, qui domine tous les historiens de cette époque de transition.

Le premier édit dans lequel nous voyons apparaître Constantin est celui qui parut à Nicomédie le 30 avril 311. Si l'on oublie l'édit de Gallien, comme le fait M. de Broglie, on peut dire que cet édit fut le premier édit de tolérance. Il a été appelé par les historiens: *édit de Galérius*, parce que c'est cet empereur qui le publia, non pas en son nom seul, comme pourrait le faire croire le petit traité sur les *Morts des persécuteurs*, mais en même temps au nom de ses collègues Licinius et Constantin, comme l'indique la suscription de cet

édit dans Eusèbe. Dans cette question brûlante du christianisme, il fallait que tous les souverains se prononçassent. Aussi, quoique Galère fût à cette époque brouillé avec Maximin, il n'en fallut pas moins que ce dernier suivît l'exemple de ses trois autres collègues, et publiât aussi un édit indépendant de celui qui nous occupe. Quant à Maxence, il n'était pas reconnu. Quoi qu'il en soit, voici ce que dit l'édit de 311 [1]. D'abord les empereurs déclarent que la persécution dirigée contre les chrétiens fut un acte commandé par l'intérêt de l'État, par les lois et par l'ordre public (*pro republicæ semper commodis atque utilitate, juxta leges veteres et publicam disciplinam Romanorum, cuncta corrigere*). C'était une correction qui avait pour but de ramener les chrétiens à un meilleur esprit (*id providere, ut etiam Christiani ad bonas mentes redirent*). Dans l'enivrement de leur propre volonté, ces chrétiens avaient abandonné la religion de leurs pères et s'efforçaient de convoquer les peuples à une religion arbitraire qu'ils s'étaient eux-mêmes façonnée (*...parentum suorum reliquerant sectam... tanta eosdem Christianos voluntas invasisset et tanta stultitia occupasset, ut non, illa veterum instituta sequerentur, quæ* forsitan primum *parentes eorumdem constituerant; sed pro arbitrio suo atque ut iisdem erat libitum, ita sibimet leges facerent quas observarent, et per diversa varios populos congregarent*). En un mot, c'était un vrai complot contre l'État. Cependant la correction fut inutile, l'ordre de retourner aux anciennes traditions ne fut pas suivi:

[1] *Lucii Cecilii liber ad Donatum confessorem, de mortibus persecutorum*, c. 34. Keim, *Die römischen Toleranzedikte für das Christenthum*, *Theol. Jahrb.* 1852, p. 207, et suiv. — Eus. H. E. 8, 17.

beaucoup de chrétiens n'abjurèrent leurs croyances que poussés par la contrainte, et la plupart même ne cédèrent pas à la violence. De cet état de choses il résulte, selon l'édit, que le Dieu des chrétiens n'est pas adoré convenablement, sans que pour cela les dieux reçoivent le culte qui leur est dû. C'est pourquoi les empereurs croient devoir offrir aux chrétiens un pardon plein d'indulgence. Qu'ils soient de nouveau chrétiens, qu'ils relèvent leurs églises, qu'ils invoquent leur Dieu pour le bien des souverains et pour la prospérité de l'État; pourvu qu'ils n'entreprennent rien contre l'ordre public et qu'ils s'efforcent de contribuer, selon leur mesure, au bonheur de l'empire et au maintien de la paix. Les gouverneurs de province et les juges seront ultérieurement instruits en conséquence. Telle est l'expression de la grâce débonnaire des souverains et de leur bonne volonté envers leurs sujets.

Si nous nous rendons compte de l'esprit qui anime cet édit, il faut avouer que Constantin s'y montre en politique qui penche vers la tolérance par indifférence, et en païen romain qui, comme Galère, se sent vaincu par la force supérieure du christianisme.

Après les terribles persécutions de Dioclétien, cet édit, au fond, était bien une rétractation, et même une défaite, malgré la fierté et l'insolence qu'il respire. On y avouait que la loi et l'ordre politique étaient sacrifiés à l'entêtement d'une secte. Aussi n'est-il pas question de dédommagements ou de subsides pour le relèvement des églises qui avaient été détruites durant la persécution. La clause concernant l'ordre public ménageait à l'occasion une porte ouverte à de nouvelles oppressions Maximin en profitera bientôt. La

permission d'être de nouveau chrétien (*ut denuo sint christiani*), était bien équivoque, quoique le Dieu des chrétiens apparaisse dans cet édit comme un des anneaux, pour ainsi dire, de la chaîne hétérogène des divinités de l'empire. Cet article respire une défiance profonde à l'égard des innovations chrétiennes, et les termes dans lesquels toute la pièce est conçue, insinuent clairement que, si l'on voulait vivre en chrétien, il fallait l'être à l'ancienne manière. Les *parentes* dont il est question ne sont pas les ancêtres païens, et les *instituta veterum* ne sont pas les institutions du paganisme, pas plus que celles du judaïsme. Ces dernières ne seraient point désignées avec un *forsitan*, le judaïsme étant trop bien connu depuis deux ou trois siècles. Les *parentes*, comme l'indiquent les mots *suorum* et *sectam*, sont évidemment Christ et les anciens chrétiens, qui, selon l'opinion du néoplatonisme, honoraient les dieux du polythéisme à côté du Dieu-Souverain. L'entêtement et l'arbitraire des nouveaux chrétiens consistaient donc précisément en ce qu'ils n'honoraient plus ces dieux, qui sont des manifestations du Dieu suprême. Dans ce sens, Celse emploie aussi, à l'égard des chrétiens de son temps, l'expression : *καταλιπεῖν τὰ πάτρια*. L'édit est donc évidemment inspiré aux empereurs par des influences néoplatoniciennes. Or on sait que Galère favorisait beaucoup cette doctrine, et que le néoplatonisme représenté par Hiéroclès, gouverneur de Bithynie, fut pour une large part dans la décision que prit Dioclétien de persécuter les chrétiens après les dix-huit années de paix qu'il leur avait accordées. La conclusion de l'édit est que les empereurs veulent bien avoir la même condescendance

qu'eut autrefois l'empereur néoplatonicien Gallien (260-268), qui donna la paix à l'Église en la reconnaissant comme corporation. Cédant à l'entêtement des chrétiens modernes, ils permettent à la moitié de leurs sujets de n'adorer que le Dieu unique et souverain. Mais, comme sous Gallien, cette faculté est subordonnée à une condition : c'est que les chrétiens, renonçant à leurs divisions de sectes, rentrent dans le giron commun de leur religion primitive, et restent unis autour du Dieu de leurs ancêtres spirituels.

Les empereurs abandonnent la tentative infructueuse de ramener les chrétiens aux dieux de l'État, mais ils essaient maintenant de réduire au moins à l'unité ce christianisme qu'ils sont forcés de tolérer. Ils comprennent qu'une unité religieuse compacte est préférable aux divisions qu'ils voyaient chez les chrétiens, et que leurs préjugés leur faisaient encore exagérer. Maximin, obéissant à la même force des choses, peut-être aussi à quelque injonction des trois empereurs réunis, publia à son tour un édit conçu dans le même sens. Il accorda la liberté religieuse, *εἴ τις τῶν χριστιανῶν τοῦ ἰδίου ἔθνους τὴν θρησκείαν μετιὼν εὑρεθείη*, c'est-à-dire à la condition que, abandonnant leur arbitraire subjectif, ils reviennent à l'observance unique de leur *ἴδιον ἔθνος*, à l'unité primitive de leur religion et de leur culte. Ainsi, tolérance forcée et exigence de l'unité, telle est la première manifestation de Constantin vis-à-vis du christianisme. Nous passons à l'édit de 312.

L'édit de Galère finissait en disant : *alia autem epistola judicibus significaturi sumus, quid debeant observare.* Quant au successeur de Dioclétien, la mort l'em-

pêcha de donner ces informations ultérieures. Constantin et Licinius, se considérant comme ses exécuteurs testamentaires, donnèrent des prescriptions plus détaillées dans l'édit de 312, qui fut publié à l'occasion du rapprochement que Constantin scella en fiançant sa sœur à son collègue d'Orient. D'après quelques indices, il paraîtrait que la pièce en question fut rédigée par Constantin seul, qui l'aurait soumise à l'acceptation de Licinius. Malheureusement, elle n'est point parvenue jusqu'à nous, Eusèbe ayant trouvé bon de la passer sous silence à cause de la lumière défavorable qu'elle aurait jetée sur son héros. Elle ne nous est connue que par l'édit de Milan, publié en 313, et qui en fait mention en ces termes : «*Sed quoniam, in rescripto quo hæc facultas illis concessa fuerat, multæ ac diversæ conditiones diserte ac nominatim additæ videbantur, quidam eorum ob hanc fortasse causam paulo post ab hujus modi observantia destiterunt.*» Voici plus loin une autre allusion : «*Porro consentaneum fuit ut hæc nobis ita placere rescriberemus quo, sublatis penitus omnibus conditionibus quæ in priore nostra epistola de christianis ad tuam devotionem missa continebantur, cum illa quæ prorsus sinistra et a nostra mansuetudine aliena esse videbantur, omnino removeantur*[1].» Au moyen de ces allusions et d'un édit de Maximin de 312, transmis par Eusèbe, et qui est en rapport intime

[1] Ces deux passages sont la traduction ordinaire du texte grec de l'édit de Milan, qui se trouve dans *Eusèbe*, *h. e.*, 10 : 5. On a seulement traduit αἵρεσις par *conditio*, au lieu de *secta*, qui ne donne aucun sens. Cf. *Stephanus*, *Thesaurus græc. ling. Par.* 1831, *sub voce* αἵρεσις. Outre notre passage de l'édit de Milan, Étienne donne encore les expressions suivantes : καλῇ αἱρέσει = *bonis conditionibus*. ὑπὸ αἵρεσιν γραφεὶς = *heres sub conditione scriptus*.

avec l'édit perdu, Keim s'est efforcé de découvrir par induction le contenu de ce dernier, et semble y avoir réussi. Ce sont toujours les résultats de ces consciencieuses recherches que nous reproduisons. De la comparaison du texte de l'édit de Milan donné par Eusèbe avec l'original latin qui se trouve dans Lactance[1], il résulte que l'édit précédent devait stipuler pour tous, mais surtout pour les chrétiens, la faculté (ἐξουσία) de persévérer dans leur religion. Cependant il y avait dans cet édit diverses conditions défavorables, dures, qui repoussaient bien des gens de l'observance chrétienne. Quelles étaient ces conditions? Le passage correspondant du texte de Lactance nous éclairera à ce sujet: «*Placuit nobis, ut amotis omnibus omnino conditionibus, nunc libere et simpliciter unusquisque eorum, qui eamdem observandæ religionis christianorum gerunt voluntatem, citra ullam inquietudinem — observare contendant.*» La religion chrétienne n'était donc pas, avant 313, permise à chacun; elle l'était bien aux chrétiens, comme le montre le commencement de l'édit de Milan (*ut daremus et christianis et omnibus liberam potestatem....*), mais pas aux autres; la conversion au christianisme était défendue aux païens. C'est ce qui ressort encore du passage suivant: « *Ut nulli omnino facultatem abnegandam putaremus, qui vel observationi christianorum, vel ei religioni mentem suam dederet, quam ipse sibi aptissimam sentiret.*» Il est donc clair que non-seulement la conversion au christianisme, mais en général toute conversion à une religion étrangère, conversion dès lors permise par l'édit de Milan, était auparavant interdite.

[1] *Lucii Cecilii liber*, etc., c. 48.

L'édit de 313 dit encore : « *Quæ sollicitudini tuæ plenissime significanda esse credidimus, quo scires, nos liberam atque absolutam colendæ religionis suæ facultatem iisdem christianis dedisse.* » Ces termes octroient une liberté complète dans la manière de pratiquer le christianisme. Mais cette concession n'est pas seulement faite aux chrétiens ; elle est aussi accordée aux adhérents des autres cultes : « *Quod cum iisdem a nobis indultum esse pervideas, intelligit dicatio tua, etiam aliis religionis suæ vel observantiæ potestatem similiter apertam et liberam pro quiete temporis nostri esse concessam, ut in colendo, quod quisque delegerit, habeat liberam facultatem...* » Tout homme peut donc jouir désormais de la plus complète indépendance dans l'exercice de sa religion, de même que la manière dont le christianisme doit être pratiqué est abandonnée au libre arbitre de chaque chrétien en particulier. Ainsi, ce qui caractérise l'édit de Milan, et le met nettement en opposition avec celui de 312, se trouve renfermé dans ces mots qui en sont le préambule : « *Ut daremus et christianis et omnibus liberam potestatem sequendi religionem quam quisque voluerit.* »

Ici il ne peut pas s'agir de conférer aux chrétiens la permission de pratiquer le christianisme, ils l'avaient déjà. Il ne peut pas être question non plus de leur donner l'autorisation de passer à une autre religion : on savait bien que les chrétiens ne changeaient pas ainsi de croyances, et d'ailleurs on avait assez longtemps et inutilement travaillé à les faire revenir aux anciens cultes. Il faut donc voir dans les termes que nous venons de citer, l'autorisation accordée à tous les chrétiens et aux membres de toutes les sectes, de se con-

duire librement *dans la manière d'exercer* leur religion. Chaque tendance, chaque secte qui se nomme chrétienne est reconnue comme légitime. De cette seconde concession, réunie à la première, on peut inférer ce qu'étaient les *sinistræ conditiones* de l'édit de 312, ou les σκαιαὶ αἱρεσεις, comme s'exprime Eusèbe. Elles revenaient à l'injonction de τιμᾷν τὸ θεῖον κατὰ τὰ πάτρια, comme disait Porphyre, c'est à dire : 1° défense de passer à une religion étrangère, comme nous le voyons d'après la première concession faite par l'édit de Milan, et 2°, comme nous venons de le voir par la seconde concession : défense de modifier la religion à laquelle on appartenait, selon ses convictions ou ses tendances individuelles ou, en d'autres termes, défense de former des sectes. A ce second point de vue, l'édit de 312 devait réclamer et exiger formellement ce que l'édit de 311 n'avait encore exprimé que comme un désir de l'état : retour à l'unité de la religion primitive. En somme, l'édit de 312 légitimait l'Église une et catholique, mais il bannissait et séparait comme des rameaux parasites et dangereux, toutes les sectes chrétiennes. Cette explication de l'édit perdu se trouve confirmée par celui de Maximin. Il ordonne que ceux-là parmi les chrétiens doivent être libres, qui s'en tiennent τῇ αὐτῇ φυλακῇ τῆς αὐτῆς θρησκείας, qui veulent διαφυλάξαι τὸ τοιοῦτο ἔθνος, ἕπεσθαι τῷ τοιούτῳ ἔθνει, tandis que dans l'édit qui suivit celui de Milan, Maximin décrète : καθὼς ἕκαστος βούλεται, οὕτω. — Dans les provinces de Maximin, les sectes ne furent donc aussi autorisées qu'à partir de 313. *Que chacun*, dit alors Maximin, *pratique la* θρησκεία *chrétienne comme il l'entend, soit comme il l'a reçue d'habitude* (ἐξ ἔθους εἵλετο), *soit selon qu'il s'y sent obligé* (ἢ δέον αὐτῷ ἐστιν).

Il serait hasardeux de vouloir deviner les prescriptions de détails qui devaient être contenues dans l'édit de 312, mais les deux dispositions principales de cet édit nous semblent évidentes. Ce qui en ressort pour nous, c'est que Constantin, à cette époque, se défie de l'esprit de division qui fermentait parmi les chrétiens et qu'il n'entend tolérer que le christianisme ecclésiastique ou la haute église, qui seul seule lui offrait des garanties désirables de stabilité. En outre, il redoute la force d'attraction que le christianisme exerçait sur les païens, force qui à cette époque était devenue presque irrésistible. Durant les intervalles de paix laissés aux chrétiens sous la persécution de Dioclétien, beaucoup de conversions s'étaient opérées. La persécution finie, il y eut comme une réaction en faveur de la religion victorieuse. D'ailleurs, les païens avaient souffert presque autant que leurs victimes, et ceux d'entre eux qui étaient tant soit peu lettrés, comprenaient que ces persécutions ne servaient à rien qu'à nourrir les instincts brutaux de la foule. Les empereurs crurent alors prudent d'opposer des digues à ces flots de sympathie qui auraient pu emporter la vieille religion de l'empire. Tel était sans doute le but des « *conditions défavorables*, » des restrictions légales apportées par l'édit de 312 à la tolérance accordée en 311. On espérait ainsi détourner, par la peur et par les vexations, beaucoup de gens qui se sentaient portés vers le christianisme, et l'édit de Milan nous apprend qu'on y réussit. A la fin de 312, la politique de Constantin est donc encore loin de s'être décidée pour la nouvelle religion, puisque l'invasion de cet hôte étranger l'effraie, et que ses progrès lui inspirent de la crainte pour les vieilles divinités romaines, auxquelles est toujours attaché, pour lui, le salut de l'empire.

L'édit de 312 parut probablement à la fin de l'année, nous ne savons pas de quelle ville il sortit. Peu de mois après, en janvier ou février 313, après la bataille du pont Milvius et le triomphe célébré à Rome, Constantin et Licinius, réunis à Milan, à l'occasion des noces de Constantia, adressèrent aux gouverneurs de province l'édit suivant pour être proclamé publiquement en tous lieux[1] :

« Nous, Constantin et Licinius augustes, venus à « Milan sous d'heureux auspices, et recherchant avec « sollicitude tout ce qui intéresse le bien de la chose « publique, entre beaucoup de choses que nous avons « jugées utiles, et pour mieux dire, avant toutes choses « nous avons pensé qu'il fallait poser les règles dans les- « quelles seraient contenus le culte et le respect de la « divinité. C'est à savoir que nous accordons aux chré- « tiens et à tous autres toute liberté de suivre la religion « qu'ils choisiront : en vue de quoi, la divinité qui ré- « side au ciel veuille bien être favorable et à nous et à « ceux qui vivent sous notre empire. Par ce sage et sa- « lutaire conseil, nous faisons donc savoir notre volonté, « afin que la liberté de suivre ou d'embrasser la religion « chrétienne ne soit refusée à personne, mais qu'il soit « licite à chacun de dévouer son âme à la religion qui « lui convient. Cette concession que nous leur faisons « à eux chrétiens, absolument et simplement, votre sa- « gesse comprendra que nous l'accordons également à « tous ceux qui veulent suivre leur culte ou leurs rites « particuliers.» (Ici, M. de Broglie résume plutôt qu'il

[1] *Mort. persec.* 48. Nous donnons cet édit et plusieurs de ceux qui suivent, dans la traduction de M. de Broglie : L'Église et l'empire romain au quatrième siècle, 2e édition.

ne traduit, mais comme nous avons déjà eu l'occasion de citer les passages les plus caractéristiques d'après le texte original, nous nous contenterons pour le moment de la manière parfaite dont l'académicien a su rendre cet édit dans son ensemble.) « Car il convient évidem-« ment à la tranquillité de notre temps, que chacun « dans les choses divines puisse suivre le mode qui lui « convient » (... *pro quiete temporis nostri esse concessam* (*potestatem liberam*), *ut in colendo*, *quod quisque delegerit*, *habeat liberam facultatem*, *quod nobis placuit*, *ut neque cuiquam honori*, *neque cuiquam religioni aliquid a nobis detractum videatur*)[1].

« Mais nous décrétons ceci de plus en faveur des « chrétiens, que les lieux où ils avaient coutume au-« paravant de se réunir, s'ils ont été confisqués, soit « par le fisc, ou par quelque autre, leur soient resti-« tués sans aucun prix, et même sans aucune répéti-« tion de la plus-value, immédiatement, sans aucune « restriction; et ceux qui ont reçu ces biens en don « doivent les rendre sur-le-champ aux chrétiens. Ceux « qui les ont acquis ou reçus des premiers donateurs, « s'ils veulent obtenir quelque indemnité de notre clé-« mence, qu'ils s'adressent au préfet qui a juridiction « dans la province, et notre bienveillance tiendra « compte de leurs pertes. Les biens eux-mêmes doivent « être remis sans délai au corps des chrétiens (*corpori* « *christianorum*), et comme ces mêmes chrétiens ont, à

[1] Il y a dans ces termes une intention politique assez significative, pour qu'on ne puisse pas se contenter de la traduction vague de M. de Broglie, qui n'a pas eu soin de rendre cette nuance. Voy. l'édition du *De mort. persec.*, de Gersdorf et Fritzsche, *Lactantii opera*, t. II, 283.

« notre connaissance, perdu non-seulement leurs lieux « de réunion habituels, mais même des propriétés qui « appartenaient non pas à chacun en particulier, mais à « leur corporation (*ad jus corporis eorum*), vous ordon- « nerez de même sans aucune hésitation que ces biens- « là soient rendus à chaque corps et chaque réunion « de chrétiens.... en ayant, pour le rachat du prix et « pour l'indemnité, les égards indiqués ci-dessus... en « raison de quoi, comme nous l'avons dit plus haut, « que la bienveillance divine que nous avons déjà « éprouvée en plusieurs occasions, demeure envers « nous ferme et stable à perpétuité. » Voici la fin de l'édit dans Lactance :

« *In quibus omnibus supra dicto corpori Christianorum intercessionem tuam efficacissimam exhibere debebis, ut præceptum nostrum quantocius compleatur; quo etiam in hoc per clementiam nostram quieti publicæ consulatur. Hactenus fiet, ut sicut superius comprehensum est, divinus juxta nos favor, quem in tantis sumus rebus experti, per omne tempus prospere successibus nostris cum beatitudine publica perseveret. Ut autem hujus sanctionis et benevolentiæ nostræ forma ad omnium possit pervenire notitiam, prolata programmate tuo hæc scripta et ubique proponere, et ad omnium scientiam te perferre conveniet, ut hujus benevolentiæ nostræ sanctio latere non possit.* »

Les promesses contenues dans cet édit furent observées jusqu'à dépasser l'attente des chrétiens. L'empereur ne se contenta point des ordres généraux qui y sont contenus; il ordonna encore dans les termes les plus précis, à certains préfets et proconsuls, comme à Anulinus, proconsul de la province d'Afrique nouvel-

lement reconquise sur Maxence, de restituer aussitôt que possible et dans leur intégrité, tous les biens qui avaient appartenu aux chrétiens. Mais il est expressément dit au commencement de cette lettre, que cette munificence n'est faite que *μόνῃ τῇ καθολικῇ ἐκκλησιᾷ*. Constantin exigeait en outre qu'on lui fît un rapport sur la manière dont ses ordres auraient été exécutés. Un décret suivait l'autre et renfermait chaque fois de nouvelles concessions. En mars 313, Constantin ordonna que les prêtres chrétiens fussent exemptés de toutes les fonctions et de toutes les charges de la vie municipale, afin de ne plus être dérangés dans le service de la Divinité. Par cette mesure, Constantin mettait le sacerdoce chrétien au même rang que le sacerdoce païen, et il dépassait de beaucoup tout ce que l'on avait accordé aux Juifs. Cette décision importante était motivée par la négligence qu'on avait apportée dans les affaires de la plus sainte religion, et par les torts qu'on lui avait fait subir et qui avaient été pour le bien public la cause de grands dangers; tandis que le culte du Dieu Souverain, consacré par la loi, promettait le plus grand bonheur au nom romain et à toutes les choses humaines. C'est-à-dire que Constantin était de l'avis de Bonaparte qui, à la veille de Marengo, disait aux curés de Milan : « il n'y a que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable. » Constantin avait reconnu que la religion, étant un des plus anciens et des plus puissants moyens de gouverner, et le polythéisme n'étant plus guère admis que par des hommes qui avaient depuis longtemps perdu leur foi naïve, il fallait faire du christianisme la religion favorisée. Ce qui achève de caractériser la métamorphose subite qui

s'exprime dans l'édit de Milan, c'est que Constantin entra dès ce moment avec les évêques dans des relations épistolaires d'une familiarité étrange. Il les saluait chaque fois au nom du Dieu suprême, ce qu'il ne faisait jamais dans ses lettres à ses préfets. Ainsi, lorsqu'il écrit à Anulinus, l'*impius judex* connu par ses atrocités durant la persécution, il se contente de lui souhaiter une bonne santé.

En avril ou mai 313, l'évêque Cécilien de Carthage reçut un message par lequel l'empereur mettait le comble à sa générosité, en assurant des subventions pécuniaires aux membres les plus influents du clergé de l'église catholique légale *ἔνθεσμος καθολίκη ἐκκλησία* d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie. Ce n'était rien moins qu'une sorte de traite, se montant à 3000 bourses, sur le trésorier général de la province, Ursus. Si cette somme ne suffisait pas, un crédit illimité était ouvert à l'évêque, chez l'intendant du domaine, Héraclidas. Tel est l'édit de Milan, avec les faits caractéristiques qui l'accompagnent et qui jettent une vive lumière sur son véritable sens. Licinius le fit proclamer à Nicomédie, après sa victoire sur Maximin, le 13 juin 313.

Il semble y avoir une solution complète de continuité entre l'édit de 312 et celui de 313. Cherchons s'il n'y a pas de transition. Comme nous l'avons vu, l'édit de 312 avait excité un mécontentement universel, et, pour l'amour de la tranquillité intérieure, l'État prononce maintenant le principe de la liberté religieuse entière pour tous: chrétiens, sectaires et païens. Mais il faut s'entendre sur cette liberté et ne pas s'imaginer que le législateur voulût rendre toutes les reli-

gions indépendantes de l'État, pour les supporter toutes également. Nous croyons qu'un tel principe n'était pas accessible encore aux esprits de cette époque, surtout pas aux gouvernements. L'illusion serait grande, si l'on s'imaginait que les empereurs arrivèrent alors subitement à reconnaître que l'empire pouvait se soutenir lui-même, sans dieux de l'État, uniquement avec le secours spirituel de toutes les puissances divines et le libre concours de toutes les tendances religieuses. Rien au contraire ne saute plus clairement aux yeux, dans l'édit de Milan, que la prédominance excessive qui y est accordée au christianisme. Il est le centre vers lequel convergent toutes les dispositions de cette pièce remarquable. Les autres religions et la liberté religieuse elle-même n'y jouent qu'un rôle subordonné et subsidiaire. Tout le monde peut se faire chrétien; les chrétiens jouiront d'une liberté entière; telle est l'idée principale et dominante de l'édit. Ensuite seulement vient, à l'état de corollaire: « *Quod cum iisdem a nobis indultum videas, intelligit dicatio tua, etiam aliis religionis suæ potestatem similiter apertam.* » La liberté religieuse n'est qu'une conséquence inéluctable de concessions qui, au fond, ne sont faites qu'au christianisme.

Dans la pensée du législateur, elle n'est qu'un *appendice*. C'est ce qui ressort surtout de la seconde partie de l'édit, où les plus grandes concessions matérielles sont octroyées au christianisme, pour le réintégrer dans son état de possession d'avant la persécution (en 326, une loi excepta les hérétiques de toutes les restitutions et exemptions accordées aux orthodoxes; on les privait même de leurs lieux de culte et les me-

naçait de toutes sortes d'impositions). Puisqu'il n'avait pas été possible d'arrêter les victoires du christianisme, puisqu'il était tout aussi inutile de lui imposer les chaînes de l'édit de 312, on se décida à conclure avec lui un traité de paix. Il est vrai qu'une des conséquences forcées de cette alliance, dans les circonstances où l'on se trouvait, fut d'accorder aussi la liberté à toutes les sectes, qu'elles fussent chrétiennes ou non, et de leur laisser un libre cours, ainsi qu'à toutes les opinions religieuses, qu'elles fussent positives ou subversives. Mais l'État avait lieu d'espérer qu'il trouverait dans l'Église catholique, dans le « *corpus christianorum*, » un ferme point d'appui et un centre actif d'assimilation. Au milieu des petites communautés chrétiennes et même des déchirements du paganisme, ce *corpus* serait pour lui un soutien et une garantie de son unité. Il pouvait même s'attendre à ce que, avec le temps, la corporation des chrétiens ou l'Église catholique absorberait dans sa masse compacte tous les enfants perdus du christianisme et du paganisme. En un mot, la religion du Christ, ou plutôt l'Église, devenait *la religion*, dans le sens romain de ce mot, et Constantin se fiait à la puissance des paroles officielles sur les instincts des peuples.

Cette tendance politique de l'État vers le christianisme nous fait comprendre pourquoi, dans la seconde partie de l'édit, les empereurs exigent avec un zèle si hâtif la restitution des possessions chrétiennes au *corpus christianorum*, restitution dont il n'avait pas été question en 312.

L'exemption des prêtres (*clerici*) de toute charge publique prouve bien aussi que l'État voulait s'unir inti-

mement au christianisme, et le favoriser ouvertement, tandis qu'il ne ferait que tolérer les autres religions. Mais comment des sentiments manifestés par l'édit de 312, l'État passa-t-il aux dispositions si favorables de l'édit de Milan? On pourrait répondre, en rappelant la conversion de Constantin pendant sa campagne contre Maxence, dans l'automne de 312. Mais, abstraction faite de toutes les réserves que l'histoire a le droit d'opposer à cette conversion miraculeuse, l'édit considéré en lui-même ne nous permet pas de lui attribuer une si grande importance. Cette pièce semble bien plutôt faire allusion à de grands mouvements religieux qui eurent lieu dans l'empire par suite de l'édit de 312. « *Les dispositions de cet édit parurent très-dures et étrangères à notre bienveillance habituelle*, » disent les deux empereurs. Les chrétiens et les non-chrétiens élevèrent donc des plaintes; il se fit dans l'empire tout entier un immense soulèvement des esprits, qui ne pouvaient plus se contenter de cette tolérance si ombrageuse. On dirait que dans l'édit de Milan les souverains reconnaissent leur tort et s'excusent envers leurs sujets. Ce qui, dans l'édit de 312, dut surtout provoquer cette agitation et ce mécontentement universel, ce fut la défense de se convertir au christianisme. Aussi le passage de l'édit de Milan, qui parle de l'annulation des *αἱρεσεις*, la fait-il consister dans la libre faculté accordée à chacun de passer à la religion du Christ. C'était donc cette interdiction et, pour ainsi parler, cette enrayure imposée au christianisme, qui avait donné l'éveil aux susceptibilités de l'opinion publique. Il faut que cette dernière ait vu, dans la chaîne dont nous parlons, une tendance réactionnaire qui heurtait en face

des milliers de sympathies pour la nouvelle religion. L'État reconnut dès lors l'impossibilité de lutter contre le courant général. Depuis trois siècles que le christianisme fermentait comme un levain dans le monde romain, il devait avoir exercé son influence dans toutes les sphères de la société et être arrivé à une puissance assez grande pour qu'à peine toléré, les souverains se soient trouvés dans la nécessité de confesser qu'il était devenu la religion dominante.

Une seconde cause des agitations provoquées par l'édit de 312 devait être la clause qui exigeait le retour de tous les partis à l'unité positive de leur religion. L'Église catholique ne devait pas se sentir froissée par cet article, mais les sectes devaient y voir leur existence menacée. Elles pouvaient en tous cas s'attendre à ce que l'État leur fît subir toutes sortes de mauvais traitements si elles persistaient dans leur isolement. D'un autre côté, la mise en vigueur de cette disposition, les peines à imposer à tous les partisans religieux qui ne voudraient pas rentrer dans le giron de la grande Église, devaient nécessairement être pour l'État la source de beaucoup d'embarras et de difficultés, car on savait par une longue expérience combien peu la force est efficace pour opérer l'unité désirée. Les empereurs prirent en conséquence le parti de laisser à ces sectes la liberté de leurs cultes, s'en remettant sans doute à la puissance de la hiérarchie catholique pour restreindre leur influence.

La seconde partie de l'édit, la restitution immédiate et large des biens matériels à l'Église, est une complète innovation quand on la compare aux édits précédents; mais elle s'explique par la tentative, qui échoua en-

tièrement, de relever et de protéger les anciens cultes contre le christianisme. Puisque aucun pouvoir au monde n'était désormais capable d'arrêter les sympathies qui portaient les foules vers la religion de l'avenir, il était clair qu'on ne pouvait plus se contenter envers cette religion d'une tolérance défiante. Depuis deux siècles, tous les fondements de la vie publique étaient ébranlés, tandis que le christianisme, par ses conquêtes morales et par ses promesses, se montrait comme une source de jeunesse et de rénovation. Tous les hommes intelligents, et les politiques les premiers, devaient reconnaître en lui le salut de l'État, parce que seul il pouvait rendre à la société cette base religieuse et ecclésiastique qui lui manquait, depuis que le polythéisme avait cessé de satisfaire les esprits. Dioclétien avait essayé de rétablir l'unité politique par un système qui se contentait de diviser l'autorité, afin qu'une seule secousse ne pût plus la renverser. Mais comme il bâtissait sur les vieux fondements désagrégés d'un paganisme dans lequel le doute s'était depuis longtemps introduit comme un ver rongeur, son œuvre resta stérile. Ses réformes n'étaient pas nées viables. Constantin fut grand en ce qu'il reconnut qu'il fallait bâtir sur une base nouvelle.

Quant aux sectes, l'union de l'Église avec l'État pouvait à leur tour les séduire par les avantages qu'elle offrait et les ramener dans ce vaste et brillant ensemble. L'édit de Milan peut donc être à bon droit considéré comme le premier pas fait pour élever le christianisme au rang de religion de l'État. Les faits que nous avons mentionnés comme ayant suivi cet édit, l'excessive déférence et les termes d'hommage dans lesquels Cons-

tantin, depuis ce moment, parle de l'Église, les salutations si pieuses qu'il adresse aux évêques sont, comme ses largesses, autant de commentaires à notre explication de cet édit qui changea la face du monde. L'empressement et le zèle impatient avec lesquels Constantin fait ses offres de service au clergé d'Afrique rendent même saisissant le sens dans lequel il avait pris ses nouvelles mesures: *σπόυδασον*, écrit l'empereur à Anulinus, *σύμπαντα αὐτοῖς ἀποκατασταθῆναι ὡς τάχιστα, ὅπως τούτῳ ἡμων τῷ προσταγματι ἐπιμελεστάτην σε πειθάρχησιν παρέσχηκέναι καταμάθοιμεν*. Ces prévenances et ces largesses empressées, aveu d'une politique qui veut de la religion sans y croire, auraient dû profondément dégoûter les chrétiens sincères; mais ces délicatesses furent peu senties. Pour bien des âmes, l'intérêt de la religion parle plus haut que sa dignité.

Au commencement de 313, nous trouvons déjà l'habile Hosius, évêque de Cordoue, au service de Constantin, auprès duquel il sut s'insinuer, en se mettant dans les bonnes grâces des dames de la cour. Ce théologien courtisan, qui jouera dans les luttes de l'arianisme un rôle si tristement célèbre, fit le *βρέβιον* d'après lequel Cécilien devait partager au clergé d'Afrique les munificences impériales. Il eut bien soin de recommander, nominativement, aux évêques les prêtres les plus influents qui devaient être le plus largement rémunérés à l'avance, pour les bons services qu'ils allaient être désormais appelés à rendre à l'empereur. Hosius et Constantin semblent déjà représenter l'union de l'État et de l'Église épiscopale. Notons que le représentant de Constantin en Afrique, Anulinus, n'oublie pas d'exiger des évêques et des prêtres, en retour des

bonnes amitiés du souverain, *ut unitate consensu omnium facta, cum omni omnino munere indulgentia majestatis liberati esse videantur, catholica custodita sanctitati legis debita reverentia divinis rebus inserviant.*

Depuis l'édit de Milan, Constantin regarde comme son droit et son devoir de rétablir l'unité de l'Église, partout où elle est détruite. Il lui est très-pénible, dit-il, qu'il y ait des divisions dans des provinces que la Providence divine lui a confiées. Dans toutes ses lettres à Cécilien et à Anulinus, l'empereur réclame le *ἁρμόττειν τῷ σεβασμιωτάτῳ νομῳ*, la *ἀδελφικὴ καὶ ὁμόφρων ὁμοφυχία*. Il ne saurait assez blâmer et même injurier les personnes qui fomentent des divisions dans la très-sainte Église catholique et qui foulent aux pieds le respect qui lui est dû. Il faut que le clergé se soit, dès l'abord, montré bien docile et bien heureux de la protection impériale, pour que l'intervention de Constantin ait pu revêtir dès le commencement un tel caractère d'assurance et de précision. C'est ce qui frappe dans les querelles donatistes. A peine cette lutte devient-elle publique, que Constantin, en mars 313, écrit à l'évêque Cécilien que le proconsul Anulinus et le vice-préfet Patricius ont reçu des ordres conformes pour avoir l'œil sur ce qui se passe. Si donc ces gens ne reviennent pas de leur folie, que l'évêque s'adresse sans scrupules auxdits gouverneurs et leur remette toute l'affaire entre les mains. Ils sauront, comme cela leur a été prescrit, ramener les réfractaires à l'ordre. La pensée de Constantin est déjà de rétablir et de protéger par l'épée l'unité ecclésiastique du christianisme. Il a même déjà donné aux fonctionnaires séculiers des instructions dans ce sens, et cela avant d'avoir consulté

l'Église et ses représentants. Dans l'automne de 313, c'est encore Csnstantin qui convoque les évêques à Rome, pour examiner les griefs des donatistes et mettre fin au schisme; il est vrai que c'est le parti donatiste qui eut recours au prince et le supplia de lui donner des juges. Le concile siégea au palais de Latran, qui appartenait à l'impératrice Fausta. Constantin fit tous les préparatifs nécessaires, pour que cette réunion atteignît son but; c'est lui qui envoya toutes les pièces du procès, et il fit entendre très-expressément à Miltiade, l'évêque de Rome, que sa volonté était que les évêques ne laissassent nulle part aucune division. D'ailleurs l'empereur connaissait les moyens de se procurer les majorités. Remarquons en passant, que pour leurs synodes, les évêques disposaient des relais impériaux distribués sur toutes les routes, et le trésor impérial leur était libéralement ouvert pour tous les frais de voyage et de séjour. Lors du synode d'Arles qu'il convoqua en 314, dans le même but que celui de Rome, l'empereur prit même la peine d'inviter l'évêque Chrestus de Syracuse, à s'y faire suivre de deux presbytres, et pour son service privé, de trois esclaves. Dans une lettre écrite en 323, à Alexandre, évêque d'Alexandrie, et à Arius, Constantin, parlant de la querelle donatiste, expose le plan qu'il avait, dit-il, conçu dès cette époque, c'est-à-dire en 313, après l'édit de Milan. Ce plan, fidèlement exposé par son propre auteur, met le sceau de la vérité historique à tous nos commentaires sur cet édit : « Je « me proposais de ramener à une seule forme l'opinion « que tous les peuples se faisaient de la divinité, et de « rendre son ancienne vigueur au corps entier de l'em- « pire, qui me semblait atteint d'un grand mal. M'étant

« mis devant les yeux ces deux buts, je contemplais « incessamment l'un par le regard secret de la pensée, « j'essayais d'atteindre l'autre par la force des armes. « Car je concevais que si j'avais pu, comme c'était mon « désir, établir entre les hommes l'accord sur le culte « de Dieu, l'administration des affaires publiques en « aurait recueilli le fruit, par un changement conforme « aux sentiments pieux de tous les peuples. » Avec ce plan, nous comprenons que Constantin ait si bien fait du christianisme sa propre affaire, que les moqueries des païens sur les discordes théologiques des chrétiens lui soient devenues insupportables (*Lettre à Chrestus de Syracuse*, 314). C'est que ces moqueries, qui s'étalaient quelquefois jusque sur la scène, diminuaient l'autorité de l'Église et entravaient sa victoire.

Il nous reste à voir comment Constantin réalisa son plan, jusqu'à quel point il put exécuter ses résolutions. Le christianisme est maintenant favorisé, son clergé est devenu un corps privilégié. Bientôt l'empereur romain lui aura donné le monopole de toute la vie sociale.

Depuis l'abaissement de Licinius à Cibales et à Mardie, jusqu'à sa défaite complète en 323, l'empire jouit d'une paix de neuf années, durant lesquelles Constantin eut tout le loisir de travailler à l'application intérieure de sa nouvelle politique. Il fut encore bien tracassé par les altercations donatistes qui auraient dû lui apprendre qu'il faisait une œuvre qui le trompait. Il voulait l'unité, mais la prospérité de l'Église, en faisant entrer dans son sein tous les éléments impurs que le pouvoir temporel traînait à sa suite, allait rendre ses divisions plus nombreuses encore et plus redoutables. Contre

les décisions du concile d'Arles, les schismatiques en appelèrent de nouveau à l'empereur, demandant à être jugés par lui. « Quelle rage, s'écriait Constantin, que veulent-ils donc ces gens, vrais instruments du diable! » Pendant deux ans, des envoyés de l'empereur parcoururent le diocèse de Carthage, essayant de concilier les partis. Fatigué de tant d'efforts inutiles, l'empereur se crut obligé d'envoyer les chefs donatistes aux supplices. Les violences de leurs adhérents pouvaient l'avoir poussé à cette extrémité. Augustin nous apprend que les conseils d'Osius le retinrent; il se borna à enlever aux donatistes leurs églises et leurs biens et à envoyer les chefs en exil. Cette intervention de Constantin fut marquée par un fait qui dénote l'étrange confusion dans laquelle l'union de l'Église et de l'État allait entraîner le monde. Félix d'Aptonge, qui avait consacré Cécilien, était accusé par les donatistes d'avoir livré les Saintes-Écritures pendant la dernière persécution. Constantin chargea Anulinus de faire une enquête à ce sujet. Voici donc un évêque examiné par le pouvoir civil au sujet d'un fait qui la veille était commandé par la loi civile. La soumission à un édit impérial allait lui être imputée à crime par le tribunal même qui l'avait exigée par violence. L'autorité civile se chargea de constater elle-même qu'on avait bien fait de lui tenir tête. En favorisant, comme en persécutant l'Église, il est donc clair que le pouvoir temporel se fourvoie : les limites s'effacent, les distinctions qui sont à la base de la morale sociale s'oblitèrent, et le monde entre depuis ce moment dans l'époque des sophismes; il n'enfante plus que des contre-vérités, car ce sont les faits qui déterminent et fécondent l'intelligence. En

épousant la cause d'une Église, l'État se compromet et s'affaiblit; voici deux canons du concile d'Arles qui trahissent le même sens, car ces canons furent vraisemblablement sollicités par Constantin lui-même : « Les soldats qui quitteront les armes durant la paix, seront privés de la communion. » Premier exemple d'une peine spirituelle attachée à l'infraction d'une loi civile; premier échange de services périlleux entre deux lois qui ne peuvent rester intègres qu'en sauvegardant leur indépendance l'une vis-à-vis de l'autre. Le neuvième canon est encore plus significatif : « Les fidèles qui seront élevés aux charges publiques, et même à des gouvernements, prendront des lettres de communion de leurs évêques, afin de prouver qu'ils sont dans la communion de l'Église. » Signe précurseur de ce qui devait se passer au moyen âge, la juridiction hiérarchique établit sa supériorité sur toutes les magistratures politiques.

Un esprit impartial est obligé de reconnaître que, malgré l'alliance contre nature que la politique et l'abaissement de l'Église firent contracter au christianisme; ce dernier, quoique paralysé, n'en conserva pas moins son influence moralisante et civilisatrice. Une série de lois émanées de Constantin durant la période où nous nous trouvons, viennent à l'appui de notre assertion. En 314, l'empereur défend aux juges d'infliger la peine capitale sans la confession de l'accusé ou le témoignage unanime des accusateurs. En 315, il écrit à Ablave : « Qu'une loi soit promptement affichée dans « toutes les villes d'Italie, pour détourner les parents « de porter sur leurs enfants nouveau-nés une main « parricide, et disposer leurs cœurs à de meilleurs sen-

« timents. Veillez avec soin à ceci, que si un père ap-
« porte son enfant en disant qu'il ne peut le nourrir,
« on lui fournisse, sans délai, la nourriture et le vête-
« ment; car les soins des nouveau-nés ne peuvent
« souffrir aucun retard, et nous ordonnons que notre
« fisc, aussi bien que notre trésor privé, subvienne in-
« distinctement à cette dépense.» En 316, une loi adressée à Octavien, préfet d'Espagne, ordonne que tout homme, quelle que soit sa dignité, puisse être jugé, soit pour le rapt d'une vierge, soit pour l'usurpation du bien d'autrui, par le magistrat du lieu où le crime a été commis, sans qu'il y ait recours à un appel auprès de l'empereur, ni à la juridiction des magistrats de Rome. En 318, le César chrétien écrit à Eumène : « Que ceux qui sont condamnés, soit aux jeux des gla-
« diateurs, soit aux mines, ne soient pas marqués sur
« le front, afin que la majesté du visage, qui est formé
« à l'image de la beauté céleste, ne demeure pas désho-
« norée.» Aurélius Victor nous apprend aussi que peu de temps après la prise de Rome, Constantin abolit le supplice infâmant de la croix, en même temps que la torture de la rupture des jambes, parce que cette double peine avait été glorifiée sur le calvaire par une divine victime. En 320, l'empereur fit supprimer les rigueurs inutiles dans le régime intérieur des prisons. Ainsi, nous trouvons ici, comme partout, le bien à côté du mal. Il en est de l'union de l'Église avec l'État, comme de la papauté : le principe est mauvais, mais néanmoins, au point de vue historique, ces deux institutions ont eu leur utilité providentielle. Quant à la constitution du 10 février 319, par laquelle Constantin délivra les célibataires de toute pénalité, il faut l'attribuer à son

désir de constituer le clergé en une corporation hiérarchique privilégiée, plutôt qu'à l'influence de l'esprit évangélique. Une autre mesure, qui avait pour but d'achever l'organisation du clergé en un corps, fut la permission de tester en sa faveur. On comprend que cette mesure, ajoutée à l'exemption des charges municipales, dût bientôt enrichir l'Église démesurément; aussi vit-on alors abonder les candidats au saint ministère. Beaucoup de personnes entraient dans les ordres rien que pour échapper au décurionat. Les villes réclamèrent, se voyant privées, par cette désertion des fonctions civiles, de leurs plus riches citoyens. Constantin promulgua alors une loi, d'après laquelle le nombre de prêtres dans chaque ville ne devait pas dépasser un nombre fixé; qu'on se bornerait à remplacer les morts et qu'on ne choisirait pas les nouveaux parmi les bourgeois les plus riches. Non content d'enrichir l'Église, Constantin lui donna encore une partie des droits qui ne doivent et ne peuvent appartenir qu'à l'État. Les chrétiens, prenant à la lettre un passage de saint Paul (1 Cor. VI), avaient de tout temps porté leurs contestations devant les évêques, qui étaient, pour ainsi dire, leurs juges de paix. Mais, lorsque la question en litige n'arrivait point à une solution satisfaisante pour les deux parties, on s'adressait aux juges séculiers, et il était toujours permis d'en appeler de la décision de l'évêque à un tribunal civil. Constantin enleva aux chrétiens ce droit d'appel, et il rendit obligatoires les décisions de l'évêque. Il empêcha ainsi toute concurrence du juge temporel avec le juge spirituel, et prévint toute occasion de conflit entre les deux pouvoirs. C'était une mesure habile dans l'intérêt actuel de son œuvre, mais

dangereuse pour l'avenir, et qui poussa l'Église à empiéter toujours plus sur les prérogatives du pouvoir politique. Il suffit de connaître superficiellement l'histoire de l'Église au deuxième et au troisième siècle, pour savoir que le clergé s'était depuis longtemps préparé à la puissance que Constantin lui mit entre les mains, soit par son isolement progressif des laïques, soit en rendant le ministère indépendant de la dignité personnelle et lui conférant ainsi un pouvoir magique : soit enfin par le régime synodal, qui l'amena à la conscience de sa force et de son unité. Ce clergé était déjà si puissamment organisé du temps de Constantin, qu'il fallait ou bien que l'empereur régnât par cette corporation, dont il augmentait ainsi le crédit matériel au détriment du crédit moral, ou bien que le clergé devint son ennemi. Une preuve du pouvoir immense qui fut alors confié aux pasteurs de l'Église, se trouve dans la manière dont Constantin leur remit la solution de la question de l'esclavage. En 314, il déclara la liberté imprescriptible, au point que soixante ans de captivité n'enlèveraient pas à l'*ingénu* le droit de réclamer sa liberté. En 316, Constantin écrivit à l'évêque Protogène :

« Il m'a plu depuis longtemps d'établir que, dans « l'Église catholique, les maîtres puissent donner la li- « berté à leurs esclaves, pourvu qu'ils le fassent en « présence de tout le peuple assemblé, et avec l'assis- « tance des prêtres chrétiens, et que pour garder mé- « moire du fait, quelque écrit intervienne où ils signent « en qualité d'acteurs et de témoins. Vous donc, par « conséquent, vous pouvez à bon droit donner ou léguer « la liberté sous quelque forme que bon vous semble, « pourvu qu'il reste quelque témoignage apparent de

« votre volonté. » Dans une lettre à Hosius, portant la date de 321, Constantin répète que la *faculté d'affranchir n'est accordée qu'à celui qui le fera sous les yeux du prêtre.* Quant aux clercs, ils peuvent affranchir leurs esclaves sans l'intermédiaire d'aucun témoin ou magistrat, simplement par voie de publication de leur volonté. En outre, les lieux consacrés devenaient des asiles de liberté et des terres franches ; les évêques étaient maîtres de provoquer et de recevoir toutes sortes d'affranchissements, en dehors de toute formalité juridique et de toute entrave légale. L'Église, grâce à toutes ces mesures, se trouvait officiellement patronée pour l'affranchissement d'une bonne partie du genre humain. Cependant, beaucoup plus tard, on trouve encore de riches couvents qui ont conservé tous leurs esclaves, et à la fin du quatrième siècle, les affranchissements en masse qui ont lieu dans le saint cénacle de Jérôme, ne sont faits que par des personnes qui se retiraient du monde pour passer à la vie érémitique.

Nous avons déjà dit que c'est après la défaite complète de Licinius, que Constantin semble s'être prononcé le plus complétement en faveur du christianisme. Nous disons le plus complétement et non pas le plus nettement, car nous verrons, dans notre dernière partie, qu'il resta païen jusqu'à la fin, et qu'il est impossible de trouver en lui une seule trace de conviction religieuse nette et portant l'accent personnel de la foi. De même que, après sa victoire sur Maxence, Constantin régla les affaires religieuses de l'Occident dans l'édit de Milan, il publia, après son établissement en Orient, deux édits pour exposer sa politique vis-à-vis de ses nouveaux sujets. De même que la querelle donatiste

nous a montré ce qu'il fallait penser de la soi-disant tolérance proclamée dans le premier édit, les querelles au sujet de l'arianisme seront le meilleur commentaire aux deux édits orientaux.

Malheureusement, ces deux édits[1] ne sont pas la parole pure et simple de Constantin. C'est Eusèbe qui nous les rapporte dans sa biographie. Or l'empereur ne devait guère savoir le grec, et les édits insérés au milieu du récit de l'historien ne se distinguent pas du texte qui les entoure. C'est la même enflure du style, la même phrase chargée de mots et d'images fausses, les mêmes exclamations ampoulées. Eusèbe prétend avoir vu l'autographe de ces édits, cependant il déclare à une autre occasion qu'il fut plus d'une fois chargé de traduire en grec les discours composés en latin par l'empereur. Il ne devait guère se renfermer scrupuleusement dans le métier de traducteur; car, dans le second de ces édits, il fait dire à l'empereur qu'au commencement de la persécution dioclétienne, il n'était encore qu'un jeune garçon : or Constantin, en 303, approchait de la trentaine. Nous croyons donc que ces édits, s'ils n'ont pas été inspirés par Eusèbe de Césarée, ont en tous cas été rédigés par lui. Le premier, remontant d'abord jusqu'aux dernières persécutions, rappelle l'état de désolation où elles avaient réduit l'empire. « De tant de crimes étaient sorties des guerres « affreuses et d'effroyables ravages. De là étaient venus « cette disette des choses les plus nécessaires à la vie « et ce déluge de maux. Dans cette plaie mortelle, qui « gagnait toute la chose publique et qui la réduisait au

[1] Eus. V. C., 2, 24-42 et 48-60.

« dernier péril, quel fut le remède, quel fut le soulage-
« ment qu'imagina la Divinité pour nous tirer d'une telle
« extrémité? Et lorsque je parle de la Divinité, j'entends
« celle qui seule existe véritablement, et qui possède à
« travers les âges une puissance inébranlable. Et il n'y
« a point d'arrogance à parler avec quelque hauteur,
« lorsque l'on confesse et que l'on reconnaît que l'on
« doit tout à un plus grand que soi. Il est certain que
« Dieu a cherché et choisi mon ministère comme le
« plus propre à remplir sa volonté. (Constantin est aussi
un homme providentiel; il ne tenait point à Eusèbe
qu'il ne devînt un Messie.) « C'est lui qui, me faisant
« partir de l'Océan britannique, des régions où, par
« une loi fatale, le soleil vient se plonger dans les eaux,
« a dissipé devant moi, par une vertu céleste, tous les
« nuages qui couvraient la terre, afin que le genre hu-
« main, instruit par mes efforts, fût rappelé à l'obser-
« vance de la règle sainte, et que la foi bienheureuse,
« *sous la conduite d'un maître puissant*, reçût un grand
« accroissement. Dieu me garde d'être ingrat et ou-
« blieux d'un tel bienfait! Plein de foi dans la grâce
« qui m'a confié ce saint ministère, j'aborde enfin les
« contrées de l'Orient; plus affligées que toute autre,
« elles crient vers moi pour me demander un remède
« plus efficace. Mais, pour moi, toute mon âme, tout
« ce qui respire dans mon sein, tout ce qui passe et
« remue dans le fond intime de mon intelligence, je le
« dois au Dieu-Souverain, et je le lui consacre avec un
« dévouement sans réserve.» Nous ne savons si Burck-
hardt exagère en faisant remarquer qu'un calife con-
quérant en aurait pu dire autant. A la suite de cet in-
terminable préambule, viennent des dispositions on ne

peut plus favorables à la réparation des dommages causés, par toutes les persécutions, au rétablissement de la religion chrétienne dans les pays nouvellement conquis. L'édit entre dans beaucoup de détails sur toutes les souffrances endurées par les confesseurs et sur tous les moyens de les réparer. Les exilés sont rappelés, les prisonniers rendus à la liberté, les condamnés aux mines relâchés et réhabilités, etc. Les restitutions pécuniaires de toute nature ne sont pas réglées avec moins de soin.

Le second édit porte tout à fait le caractère d'une prédication et d'une controverse faites du haut du trône. Il trahit encore plus que le premier la main d'un prélat de cour :

« Je vais, s'écrie l'empereur dans cet édit, je vais « vous faire comprendre aussi clairement que je pour- « rai l'espérance qui remplit mon cœur. »

Puis il raconte les délibérations qui précèdèrent la persécution de Dioclétien, les maux qui l'ensanglantèrent et le châtiment des persécuteurs. Tout à coup le prince s'exalte : « Maintenant je t'en supplie, ô Dieu « très-bon et très-grand, sois clément et propice en- « vers tes créatures qui habitent l'Orient. Daigne leur « apporter le salut par le ministère de ton serviteur ; « ce n'est point sans motif que je te demande un tel « bienfait. C'est sous ta conduite et sous tes auspices « que j'ai accompli tant de choses salutaires. C'est en « portant ton symbole devant les armées, que je les ai « conduites à la victoire. Voilà pourquoi je t'ai consacré « mon âme avec un mélange salutaire de respect et « d'amour ; car j'aime ardemment ton nom, et ta puis- « sance, que tu as manifestée par tant de signes, et par

« laquelle tu as confirmé ma foi, m'inspire une terreur « religieuse... Tes œuvres te rendent témoignage, car « on voit le soleil et la terre suivre un cours déterminé ; « les astres décrivent autour de la terre des révolutions « régulières, etc., etc. Je désire donc gouverner ton « peuple paisiblement, pour l'utilité commune du « monde entier : que ceux qui sont encore dans l'er- « reur, prennent avec les fidèles leur part de la paix « générale. Le rétablissement d'un régime équitable et « commun [1] pourra contribuer peut-être à les ramener « au droit chemin. Mais que personne n'inquiète son « prochain, que chacun fasse ce qui lui convient... Que « ceux qui se refusent à ta loi, conservent les temples « de l'erreur, puisqu'ils le désirent ; nous, nous habi- « terons la splendide demeure de la vérité, que tu nous « as préparée selon la nature. Et nous souhaitons à « ceux qui ne partagent pas notre opinion, de jouir « comme nous de la concorde universelle.... Que « chacun aide son prochain, s'il le peut, par les « moyens qu'il juge convenables ; s'il ne le peut pas, « qu'il le laisse en paix. Car autre chose est d'entre- « prendre spontanément la lutte pour l'immortalité, « autre chose d'y être contraint par la crainte des châ- « timents... Je répète ici, et avec un peu plus de lon- « gueur que ne l'exige le but de notre clémence..., « parce que je sais que plusieurs disent que les rites et « les cérémonies des temples, et la puissance des té- « nèbres, vont entièrement disparaître ; et assurément « se serait là le conseil que j'eusse donné à tous les « hommes, si l'empire de l'erreur n'était, pour le mal- « heur du genre humain, trop profondément enraciné

[1] Αὕτη γαρ ἡ τῆς κοινωνίας ἐπανόρθωσις.

« dans le cœur de quelques-uns. » Malgré ces promesses de liberté, on retira aux païens tous les grands emplois politiques et administratifs ; les officiers qui n'étaient pas chrétiens reçurent l'ordre de ne pas sacrifier ouvertement. Beaucoup de temples furent détruits, les idoles abattues, les objets du culte étalés ou vendus à l'encan. Il est vrai que les temples d'Aphaque, en Phénicie, d'Égée, en Cilicie, se distinguaient par une immoralité révoltante ; celui d'Héliopolis, en Syrie, était devenu un lieu de prostitution publique. Il faut aussi ajouter à la décharge de Constantin que les populations allaient au devant de ces mesures violentes, et que les indifférents eux-mêmes se plaisaient à dépouiller les idoles, et à livrer les prêtres et les prêtresses aux risées de la multitude. Depuis 326, cette exécution générale se fit au profit de la Constantinopolis et des églises chrétiennes que Constantin faisait bâtir de toutes parts. Beaucoup de richesses soustraites aux sanctuaires païens servirent de trophées aux églises. En 324, l'empereur publiait un édit pour l'agrandissement de toutes les églises chrétiennes. En même temps il écrivit aux évêques pour les exhorter à leur nouvelle œuvre, et aux préfets pour leur recommander la plus grande libéralité dans les subventions accordées par le trésor impérial aux nouvelles constructions.

C'est alors qu'Eusèbe se vit pour la première fois honoré d'une lettre autographe de Constantin, et il nous assure à cette occasion, que la loi qui vient d'être mentionnée supposait que tous les hommes étaient sur le point d'abandonner les folies du polythéisme pour se convertir à la religion de l'Église. Grâce aux abondants secours fournis par l'empereur et aux nombreux legs

faits à la corporation du clergé, on vit partout surgir de magnifiques églises, à Antioche, à Nicomédie, surtout dans la Terre-Sainte. A Jérusalem, Constantin éleva l'église grandiose de la Résurrection; près d'Hébron, dans le bois de Mamré, il fit bâtir une église à la mémoire du père des croyants. Sa mère Hélène laissa à Béthléem et sur le mont des Oliviers des monuments durables de son zèle. Il est naturel que la nouvelle Rome fut embellie non-seulement des dépouilles de l'art païen, mais encore des maigres produits de l'art chrétien. La croix et le labarum étaient partout. On voyait sur les places de la nouvelle ville des statues et des images chrétiennes, telles que celles du bon berger, de Daniel dans la fosse aux lions. Quel contraste entre la signification nouvelle de ces emblêmes et celle qu'ils avaient eue longtemps au milieu du feu des persécutions! Le palais impérial était, paraît-il, inondé de ces symboles sacrés. A l'entrée principale, on voyait une statue représentant l'Hercule chrétien, l'empereur avec le labarum foulant aux pieds un dragon percé de traits. Enfin, pour n'en pas dire davantage sur les constructions de Constantin, c'est lui qui fit bâtir en marbre et en magnifiques pierres de choix l'église des Apôtres, aux solives disposées en lambris dorés et dont la couverture extérieure était d'un airain resplendissant au soleil. C'est dans cette église luxueuse que l'empereur voulait être enseveli, entre les monuments qu'il y éleva aux douze compagnons du Seigneur. Il comptait s'entourer ainsi des souvenirs et des prières des fidèles.

En 323, le schisme arien devint l'objet des préoccupations de Constantin, et rien ne caractérise mieux sa politique et son naturel despotique, que la manière

dont il se conduisit en cette circonstance. Il est évident que la question le dépassait. Ce ne sont que des cris de désespoir et d'impatience, pour ressaisir cette unité de domination vers laquelle il tendait et qui sans cesse lui échappait. Voici deux de ses lettres à propos de cette affaire qui enflamma tout l'Orient[1]. Elles rendent bien l'indécision de l'homme d'État qui n'a aucune conviction claire sur la question dans laquelle il vient s'ingérer, mais qui pour ainsi dire se cramponne avec autant de violence qu'il y a de confusion dans son esprit, au but une fois conçu par lui et auquel sa volonté reste invariablement attachée.

« Constantin vainqueur, très-puissant et très-auguste, « à Alexandre et à Arius... Dernièrement, lorsqu'une « intolérable folie s'était emparée de toute l'Afrique, à « cause de quelques téméraires qui avaient divisé la « religion des peuples en plusieurs sectes, moi, voulant « arrêter ce mal, je ne voyais pas de meilleur remède « que de chercher quelques-uns de vous autres (évêques « d'Orient), pour les charger de rétablir la concorde « entre les dissidents. Car, puisque, par le bienfait de « Dieu, les rayons de la vraie lumière et la règle de la « véritable religion sont sortis comme du sein de « l'Orient pour éclairer l'univers entier, je pensais non « sans motif, que vous deviez demeurer les guides du « salut de toutes les nations.... Mais, ô bonté divine, « quelle nouvelle a frappé mes oreilles, ou plutôt a « blessé mon âme! J'apprends qu'il y a entre vous de « beaucoup plus grands dissentiments que ceux qui di-

[1] M. de Broglie, *L'empire et l'Église au quatrième siècle*, I, p. 380 et 388. — *Eus. de vita Const.*, l. II, c. 64-72. — Cf. Neander, *Kirchengeschichte*, t. IV, p. 43.

« visent l'Afrique, de sorte que votre contrée, d'où j'at-
« tendais le secours, a plus besoin de remèdes qu'au-
« cune autre. Et, en réfléchissant sur l'origine de cette
« division, je trouve que la cause est légère[1] et point du
« tout digne d'une telle contention des âmes. C'est
« pourquoi je me vois réduit à vous adresser cette
« lettre, et en invoquant le secours de la divine Provi-
« dence, je m'offre pour l'arbitre et l'intermédiaire de
« votre différend... Or voici comment j'apprends qu'a
« commencé votre controverse. Vous, Alexandre, vous
« avez cherché à savoir de vos prêtres ce qu'ils pensaient
« sur un point des choses écrites dans la loi, ou plutôt
« sur une question de peu d'importance; et vous, Arius,
« vous avez avancé sans prudence ce que vous deviez,
« ou ne jamais penser, ou, si vous le pensiez, enfermer
« dans le silence. De là, la discorde étant née entre
« vous, la bonne harmonie a été rompue, le peuple
« saint, divisé en deux partis, a perdu son unité. Mais
« maintenant, que chacun d'entre vous, se pardonnant
« réciproquement, embrasse l'avis que votre frère dans
« le service de Dieu (*ὁ συνθεραπεύων*) vous propose
« très-justement. De quoi s'agit-il, en effet? Il ne fallait,
« sur ce point, ni interroger ni répondre. Car ce sont là
« des questions qu'aucune nécessité légale ne prescrit
« d'agiter, mais qui sont mises en avant pour amuser
« des loisirs; et quoiqu'elles puissent servir à donner
« de l'exercice à l'esprit, cependant nous devons avoir
« soin de les contenir dans l'intérieur de notre pensée
« de ne pas les apporter au hasard dans les réunions
« publiques, et de n'en pas frapper surtout, sans dis-

[1] ἐλάχισται ζητήσεις.

« crétion, les oreilles des peuples... L'interrogation a « donc été imprudente et la réponse indiscrète. Par- « donnez-vous réciproquement. Car il ne s'agit pas « entre vous d'un des points principaux de votre foi, « et on ne vous introduit point de dogme nouveau sur « le culte de Dieu. Vous avez au fond la même opinion, « vous pouvez revenir aisément à la même commu- « nion... Voyez les philosophes d'une secte, comme ils « professent les mêmes opinions, et cependant ils ont « bien souvent des différences sûr quelques points en « particulier! Mais, quoiqu'ils diffèrent sur les points « qui tiennent à la perfection de la science, pour ce « qui fait le fond de la doctrine, ils restent toujours « unis. Combien n'est-il pas plus convenable que vous, « les serviteurs du Dieu très-haut, vous restiez una- « nimes dans la profession de la même religion! Re- « tournez donc à votre mutuelle charité: rendez au « peuple ses embrassements fraternels... Rendez-moi « à moi-même mes jours tranquilles et mes jours sans « inquiétude. Que je puisse jouir comme un autre de « la pure lumière et de la vie paisible! Si je n'obtiens « pas ce résultat, il faut que je gémisse, que je me fonde « en larmes et que je n'aie plus un moment de paix sur « la terre. Car comment aurais-je l'esprit en repos, « tant que le peuple de Dieu, le peuple de mes frères « dans le service de Dieu, est divisé par un injuste et « profond dissentiment? » Cette lettre nous montre combien Constantin, depuis l'édit de Milan, sut rester fidèle à son plan de politique, et comment il arriva à prêcher pour ainsi dire sur les toits ce qu'il ne se proposait alors que dans le secret de sa pensée. Il sait maintenant prescrire et imposer sa volonté, sans même

avoir d'opinion sur la question qui enflamme les partis. C'est de cette manière habile et insinuante qu'il s'acquiert les titres de *συνθεράπων* des évêques, de *καὶ αὐτος ἐπίσκοπος*, de *εἰρήνης πρύτανις*, de *κοινὸς ἐπίσκοπος*.

Remarquons aussi que Constantin, en vrai romain, conçoit et traite toujours le christianisme comme une loi; preuve de plus qu'il n'y avait rien compris et qu'il n'y voyait qu'une affaire de politique. L'Église d'ailleurs se prêtait avec complaisance à ce point de vue, car il y avait longtemps qu'elle confondait le nouveau et l'ancien testament. Le clergé s'appliquait les lois qui n'ont été données qu'au sacerdoce d'Israël, et il se plaisait déjà à entourer Constantin de l'auréole théocratique des rois de la dynastie de David.

Après la lettre que nous venons de citer, l'empereur envoya son confident Hosius à Alexandrie pour mettre les adversaires d'accord. Comme on devait s'y attendre, la mission de cet évêque d'Occident, nullement initié aux subtilités de la spéculation grecque, ne put aboutir à aucun résultat. Arius, qui espérait beaucoup de la protection d'Eusèbe de Nicomédie, le favori de Constantia, écrivit à l'empereur pour se défendre et redemander son ministère. Il se vantait de sa grande popularité et du nombre considérable de ses partisans, surtout en Lybie. Mais au même moment, Constantin recevait la nouvelle que le tumulte était tel dans les rues d'Alexandrie qu'on y avait brisé, par accident ou à dessein, des statues impériales. Le prince se livra à une colère sans bornes, et envoya en toute hâte dans la ville rebelle deux messagers d'État, apportant au préfet d'Égypte l'ordre de faire lire publiquement un

manifeste impérial conçu dans un sens et écrit sur un ton trop caractéristique, pour que nous puissions nous dispenser de le transcrire :

« Constantin Auguste à Arius et aux Ariens[1] : un mau-« vais interprète est assurément une image du diable. « De même, en effet, que les peintres habiles donnent « au diable une belle apparence, bien qu'il soit très-laid « par sa nature, afin qu'il serve d'appât pour égarer les « hommes malheureux, en leur offrant la séduction de « l'erreur ; l'homme que vous savez fait un métier de « même sorte, et semble n'avoir d'autre souci que de « présenter à tout venant le poison de son impudence. « Car il a inventé une foi d'infidélité entièrement nou-« velle et qui n'avait jamais existé depuis qu'il y a des « hommes au monde ; et c'est ici que nous éprouvons « la vérité de ce qu'a dit l'Esprit saint : ils sont sages « pour faire le mal. Mais toi, ô Christ, Christ mon Sau-« veur, jusqu'à quand laisseras-tu impunément ces bri-« gands nous attaquer ? Nous voyons se dresser en face « de nous une violence pleine d'audace, qui rugit, qui « grince des dents, toute couverte de crimes et d'igno-« minie. Elle inonde la prédication de ta loi et de ton « nom, comme des vagues orageuses de l'erreur. Elle « répète, elle met par écrit des discours tout contraires « aux définitions, que toi-même, ô Christ, qui coexistes « avec le père éternel, source de ton être, tu nous a « laissées sur ta nature... Mais, je veux aujourd'hui exa-« miner un peu à fond le caractère de l'homme qui « préside à cette erreur. »

Ici, l'empereur entre avec l'hérétique dans un dia-

[1] Cette lettre est citée par M. de Broglie d'après les Annales de Baronius et les actes du concile de Nicée de Gélase de Cyzique.

logue indécent, où il se charge à la fois de la demande et de la réponse :

« Entendez-vous comme il parle? Gardons, dit-il, le « terrain que nous avons gagné, et que toutes choses « se passent comme nous le voulons... Car, nous avons « pour nous la multitude. Mais moi, je vais m'avancer « un peu pour voir comment se passera cette guerre; « moi, dis-je, qui ai depuis longtemps l'habitude de « mettre à la raison les insensés. Viens donc, ô grand « Mars Arius (Ἄρης), il sera prudent, je t'en avertis, « de faire usage du bouclier, ou plutôt ne viens pas, je « te le conseille; reste dans la compagnie de Vénus. Tu « as revêtu de belles armes : plût au ciel que tu fusses « revêtu de piété aux yeux du Christ! Mais voici qu'il « change de langage. Je viens, dit-il, comme un sup- « pliant, et bien que je pusse l'emporter par la force des « armes, je ne veux point combattre, je veux seulement, « avec l'aide du Christ, vous faire du bien, et à toi em- « pereur et aux autres. Que signifie cela? Pourquoi dis- « tu qu'on te traite d'une manière qui ne convient pas « à ton caractère? Est-ce avec l'appareil de la paix; « n'est-ce pas plutôt environné de tes troupes que tu « t'avances à cet incroyable degré de témérité?... Écou- « tez donc, ô peuples, ce que cet homme a bien osé « m'écrire de sa plume qui distille le venin... Tu de- « mandes ce que tu dois faire, si personne ne veut te « recevoir? et c'est là le cri qui s'échappe souvent de « ton gosier détestable. Moi, je te demanderai, en re- « vanche, où et quand as-tu fait connaître ta pensée « d'une façon claire? Tu avais dû te faire connaître aux « dieux et aux hommes pour ne pas faire comme ces « serpents venimeux qui ne se dressent tout entiers que

« lorsqu'ils ont pu se cacher dans les profondeurs des « forêts. Car le serpent a cela de particulier, qu'il re- « cherche le silence, comme s'il avait honte de sa per- « sonne. Toi, tu te montres en apparence doux et tran- « quille, et ton âme pleine de piéges et de mille autres « maux en trompe plusieurs. O malheur, l'esprit du « mal a fait cet Arius tout à son gré, une véritable offi- « cine de crimes...»

« Tu dis que tu as avec toi une grande masse « d'hommes qui t'aident et te soutiennent. Écoute donc, « écoute, ô misérable Arius, et comprends toute ta « folie : et toi, ô Dieu, sois propice à mon discours, « s'il est conforme à la foi. Car moi, ton serviteur... je « vais démontrer par les plus anciens écrits des Grecs « et des Latins, que la folie d'Arius a été prédite depuis « bien trois mille ans par la Sibylle Érithrée. Cette pro- « phétesse a parlé ainsi : Malheur à toi, Lybie, qui es « placée sur le bord de la mer; car il viendra un temps « où tu auras à subir, avec tes fils et tes filles, une grave « et cruelle épreuve... Car tu as osé dévaster le jardin « des fleurs célestes, et les déchirer par les morsures de « tes dents de fer... Vois donc, ô homme très-perfide, « comme tu t'accuses toi-même, quand tu dis dans tes « lettres insensées, que toute la Lybie a passé de ton « côté. Nieras-tu la vérité de ces oracles? Je suis prêt à « envoyer à Alexandrie d'antiques manuscrits de la Si- « bylle, écrits en langue grecque, pour te confondre « plus sûrement... Du reste, cette multitude dont tu te « vantes, ne sera plus trompée par toi. Tes artifices « s'évanouiront. La vérité t'enfermera comme une for- « teresse : *la pluie salutaire de la puissance divine* « éteindra les flammes que tu as allumées... Chacun de

« tes partisans sera astreint à dix fois l'impôt ordinaire « de capitation, et tous ceux de tes alliés ou de tes sou- « tiens qui font partie des curies, vont être désormais « astreints aux charges publiques, si, dès à présent, « évitant ta rencontre et ton commerce, ils ne rentrent « pas dans la foi incorruptible. » La lettre finit en invitant Arius à venir s'expliquer personnellement devant l'empereur. Ce document, qui fut affiché dans toutes les villes d'Asie, n'a pas besoin de commentaires. C'est la force brutale qui fait invasion dans le sanctuaire de l'Église ; et Constantin n'était pas homme à se dire comme Marc-Aurèle : « Garde-toi de césariser ! » Il faut « éviter les lois pénales en fait de religion. Elles im- « priment de la crainte, il est vrai ; mais comme la « religion a ses lois pénales aussi, qui inspirent de la « crainte, l'une est effacée par l'autre. Entre ces deux « craintes différentes, les âmes deviennent atroces[1]. »

En 325, Constantin semble arrivé au couronnement de son édifice politique. A sa voix, des prélats vinrent d'une des extrémités de l'empire à l'autre pour se rassembler à Nicée. Beaucoup ne vinrent que poussés par la curiosité de voir le héros du jour. L'empereur mit à leurs ordres des voitures et des mulets, pour eux et leur suite. En général, ceux qui vinrent, furent défrayés de tout. Les auteurs chrétiens sont convenus d'en compter 318, parce que l'Écriture assigne ce nombre aux serviteurs d'Abraham : c'est là une de ces puérilités auxquelles les pères de l'Église se laissaient souvent aller. L'empereur arriva le 4 ou le 5 juillet, et le concile se rendit le lendemain au palais de la ville. Chacun

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 25, c. 12.

entra, prit sa place et se tint dans le silence, attendant l'arrivée de l'empereur. Les portes s'ouvrirent, et les officiers de la garde impériale défilèrent, sans bruit, l'un derrière l'autre. On remarqua que des chrétiens seuls avaient été mis de service ce jour-là. Enfin, on annonça l'empereur lui-même; tout le monde se leva, et Constantin parut. Il était revêtu d'une robe de pourpre tout étincelante d'or et de diamants; il s'avança, dit Eusèbe[1], les yeux baissés, dans l'attitude de la méditation; une légère rougeur sur les joues et toute sa démarche trahissaient l'agitation intérieure. Sa grande taille, l'éclat de ses regards, le feu des joyaux de son diadème, donnaient à toute sa personne, dit Eusèbe, une majesté surhumaine. «On eût dit l'apparition d'un ange.» Contrairement aux mœurs romaines, il ne portait point de barbe; sa chevelure par contre était soigneusement arrangée. Il traversa ainsi toute la salle et s'arrêta vers le haut bout, devant un petit siége d'or qu'on lui avait préparé. Là il se retourna vers l'assemblée avec un léger salut, comme pour demander la permission de s'asseoir. Tous les prélats s'inclinèrent et ne s'assirent qu'après lui. Alors, promenant autour de lui un regard plein de gracieuse joie, il prononça ces paroles: «Mes très-chers, c'était le comble de mes «vœux de jouir un jour de votre présence. Puisque «j'ai aujourd'hui cette bonne fortune, j'en rends grâces «au souverain du monde, et je compte au premier «rang, parmi ses bienfaits, le bonheur de vous voir «rassemblés autour de moi et en disposition de prendre «sur toute chose un sentiment unanime. Qu'à l'avenir

[1] Voy. c. 3, 10 et suiv. — Cf. Keim, *Der Uebertritt Constantins des Groszen zum Christenthum*, p. 61.

« donc, aucun ennemi, jaloux de notre prospérité,
« n'ose la troubler, et puisque la tyrannie qui avait dé-
« claré la guerre à Dieu (Licinius), a été détruite de
« fond en comble par l'aide de ce Dieu puissant, pre-
« nons garde que le génie malin ne trouve quelque
« autre moyen d'exposer aux blasphèmes la loi divine.
« Quant à moi, la division intérieure de l'Église m'a
« paru plus terrible et plus à craindre qu'aucune guerre
« et aucun combat, et aucune des choses du dehors
« ne me cause plus de peine que celle-ci. Lorsque, par
« le concours et le consentement du Tout-Puissant,
« j'eus triomphé de mes ennemis, je pensais qu'il ne
« me restait plus qu'à louer Dieu, et à me réjouir avec
« ceux qu'il avait délivrés par ma main. Mais aussitôt
« que j'ai appris la division survenue parmi vous, j'ai
« jugé que c'était une affaire pressante et qu'il ne fal-
« lait pas négliger, et désirant apporter aussi remède à
« ce nouveau mal, je vous ai convoqués tous sans délai
« et c'est une grande joie pour moi que d'assister à votre
« réunion. Mais je ne croirai être arrivé à la satisfac-
« tion complète de mes vœux, que lorsque j'aurai vu
« tous vos cœurs fondus dans les mêmes sentiments, et
« unis par cette concorde qui doit régner entre nous,
« puisque c'est votre devoir, consacrés à Dieu comme
« vous l'êtes, de la prêcher aux autres. Ne tardez donc
« pas, ô mes amis, ô ministres de Dieu, ô serviteurs
« d'un maître et d'un sauveur commun, ne tardez pas
« à faire disparaître toute racine de discorde, et à délier
« par la paix le nœud de vos controverses. C'est ainsi
« que vous ferez ce qui plaît au Dieu souverain, et moi
« votre frère dans le service de Dieu, vous m'obligerez
« au delà de toute expression. »

L'empereur écouta alors les discussions, en exprimant à l'occasion son avis. Il n'y comprenait pas grand'chose, et n'avait qu'une seule pensée, celle d'apaiser la discussion quand elle devenait trop vive, et d'arriver à une solution unanime. Il ne pouvait toutefois surmonter la haine qu'il portait aux querelleurs, et la laissait percer de temps en temps. Le cours des délibérations montra que l'habile Hosius avait vaincu en intrigues Eusèbe de Nicomédie, et tourné les dispositions de l'empereur contre les Ariens. Il sut gagner à son parti la grande masse des indécis, en leur promettant les faveurs impériales. Les débats se terminèrent sous un coup d'autorité, Constantin prenant fait et cause, contre la volonté de la majorité, pour l'expression : *homoousios*. La majorité se soumit. Theonas de Marmarique et Secundus de Ptolémaïs furent les seuls qui refusèrent leur signature. Ils furent destitués et exilés.

L'empereur avait appris à connaître son clergé d'Orient, et sans doute aussi à le mépriser : ces hommes, qui disposaient des consciences, qui avaient le pouvoir de remuer l'empire tout entier, s'étaient humblement inclinés devant lui. Beaucoup même s'étaient dénoncés les uns les autres auprès de lui, et il avait fait jeter ces rapports au feu sans les lire. Nous donnons l'édit[1] par lequel Constantin mit en vigueur les décisions du concile, et transforma en peines temporelles les anathèmes de l'Église.

« Constantin Auguste, aux évêques et aux peuples :

[1] Cet édit n'est point donné par Eusèbe, comme de raison. Il se trouve dans Socrate et dans Sozomène. Nous l'avons pris dans le livre de M. de Broglie, t. II, p. 42.

« Arius ayant imité les hommes méchants et impies, « il est juste qu'il subisse la même peine qu'eux. De « même donc que le philosophe Porphyre, ennemi de « la vraie religion, ayant composé contre elle d'odieux « ouvrages, en a recueilli le juste salaire, à savoir qu'il « est devenu infâme auprès de la postérité, que sa mé- « moire est couverte d'opprobre, et que ses livres im- « pies ont été détruits, il nous plaît qu'à l'avenir Arius « et ses sectateurs soient appelés porphyriens, afin qu'ils « portent le nom de ceux dont ils ont imité les mœurs. « En outre, tous les livres écrits par Arius devront être « brûlés par les flammes, partout où ils se trouveront, « afin que, non-seulement son odieuse doctrine soit « anéantie, mais que la mémoire même n'en passe pas « à la postérité. Et je déclare de plus que, si quelqu'un « est surpris, ayant caché un livre d'Arius, et ne le « brûle pas sur-le-champ, il subira la peine de mort. « Le supplice capital suivra immédiatement la décou- « verte de la faute. Que Dieu vous conserve.» Qui a posé la première pierre à la cité des saint Dominique, des Torquemada et des Sixte-Quint? Ce n'est pas Innocent III, c'est Constantin. L'ordonnance que nous venons de citer est un doigt indicateur, qui, dans un avenir lointain et encore nuageux, permet d'entrevoir d'autres ordonnances émanées d'un autre Constantin. Celui-ci ne fera que développer et appliquer contre nos pères les principes professés par son modèle à l'égard d'Arius et des Ariens. Dragonner les esprits, sabrer les croyances, écharper les idées, opposer l'esprit soldatesque à l'enthousiasme libre et pur d'une conscience candide qui voit Dieu, sera pour le fils aîné de l'Église le meilleur moyen d'expier ses ignobles for-

faits. Et, pour que l'analogie soit complète entre le maître et le disciple, il trouvera aussi son Eusèbe ; il aura la bonne chance de rencontrer un évêque qui verra « dans un événement si nouveau, la marque la plus assurée comme le plus bel usage de l'autorité, et qui, après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, » s'écriera : « Poussons jusqu'au ciel nos acclamations ! » Ces souverains et ces prélats, aveuglés par l'histoire, croiront ainsi rendre un service à Dieu, et les peuples qu'ils auront voulu convertir, apprendront à ricaner devant une conscience qui ose résister. — Il faut que l'unité soit bien peu conforme à la nature de l'Église, pour que cette dernière ait dû y être moulée aussi violemment par le bras de fer d'un soldat romain, qui ne s'était pas même donné la peine de passer par le catéchuménat.

Eusèbe chantait louanges de ce que les hérétiques étaient chassés comme des animaux et traqués comme des bêtes fauves, et l'empereur ne pouvait contenir sa joie d'être enfin parvenu à s'assurer de l'unanimité au moins apparente des pontifes chrétiens. Une lettre qu'il écrivit alors aux églises, et surtout à celle d'Alexandrie, est le cri de triomphe de cette orgueilleuse politique.

« Nous avons reçu un grand bienfait de la divine Pro-
« vidence : c'est à savoir que, délivrés de toute erreur,
« *nous ne reconnaissons plus tous qu'une seule et même*
« *foi* (parce que l'empereur l'a voulu, on dirait que le fait est accompli). « Le diable désormais n'a plus de
« prise sur nous ; toutes les machines qu'il avait dres-
« sées pour notre perte sont détruites de fond en comble.
« Toutes les discussions, tous les différends, tous les
« tumultes, tous les poisons mortels de la discorde,

« l'éclat de la vérité les a fait disparaître *d'après l'ordre* « *de Dieu.* Car il n'y a qu'un Dieu, que nous adorons « tous sous le même nom, et en l'existence de qui nous « croyons tous. C'est pour arriver à ce résultat que, « *par l'inspiration de Dieu*, *j'ai* convoqué dans la ville « de Nicée le plus grand nombre d'évêques que j'ai pu; « et c'est avec eux que moi, *qui ne suis que l'un d'entre* « *vous*, qui me glorifie d'être votre frère dans le ser- « vice de Dieu, *j'ai entrepris la recherche de la vérité;* « et toutes les choses qui par leur ambiguité pouvaient « être matière de controverse, ont été soigneusement « discutées et examinées. Mais, Dieu miséricordieux! « que de blasphèmes (et combien graves!) n'avons-nous « pas entendus sur notre Sauveur, notre espérance et « notre vie, de la bouche de quelques imprudents, qui « contredisaient les divines Écritures et la sainte foi! » (Ici nous sommes tenté, quoique ce jugement soit répudié par tous les historiens que nous vénérons, de dire franchement que Constantin nous semble jouer la comédie. Ce prince, d'une si profonde délicatese religieuse, va, dans quelques mois, faire un véritable carnage de son fils et de sa femme, de son neveu et de quelques conseillers intimes!) « Mais les évêques, au « nombre de trois cents et plus, admirables par leur « esprit de sagesse, autant que *par leur habileté*, ont « confirmé par une sentence unanime l'unité de leur « foi, qui est la seule foi conforme à la vérité et au texte « de la loi divine, et Arius est resté seul victime des « machinations du diable... Nous tous acceptons donc « cette croyance que le Dieu tout-puissant nous offre. « Allons, retournons vers nos frères chéris, dont ce mi- « nistre impudent du diable nous avait séparés. C'est

« notre corps, ce sont nos membres : retournons promp-
« tement vers eux... car ce qui a paru vrai à ces trois
« cents évêques, il faut le tenir pour la sentence de
« Dieu même, puisque le Saint-Esprit, éclairant l'in-
« telligence de tant d'hommes si illustres, leur a dé-
« couvert la volonté divine... Que personne de vous ne
« diffère : retournez tous de bon cœur à la voix de la
« vérité, et lorsque je viendrai bientôt parmi vous, que
« je puisse rendre avec vous grâces à ce Dieu qui voit
« tout, pour nous avoir fait connaître la vraie foi, et
« rendu le don si désirable d'une mutuelle charité !
« O frères chéris, que Dieu vous conserve [1] ! »

Nous sommes obligé de racourcir, « *car qui pourrait tout dire sans un mortel ennui ?* » Les événements qui suivirent le concile de Nicée, le rappel d'Arius, l'exil d'Athanase, la place qu'Hosius occupait auprès de Constantin, prise par Eusèbe de Nicomédie, montrent assez à l'historien ce qu'il doit penser de l'onction et de l'exaltation de cette lettre. Ces événements que nous ne pouvons raconter, ont donné à la politique du César chrétien un complet démenti. C'est que cette politique n'était que politique et rien de plus. Comme telle, elle n'avait aucun rapport moral avec la question qu'elle prétendait arbitrairement dominer.

Avant que le concile se séparât, Constantin voulut le couronner par une fête. C'était le 25 juillet, jour de l'ouverture de la vingtième année de son règne, année que Dioclétien avait fixée comme devant être celle de l'abdication. Loin d'abdiquer, Constantin se sentait arrivé au faîte de sa fortune et de sa gloire, et c'est au

[1] Socrates Scholasticus, *Eccl. Hist.*, ed. Hussey, I, 9.

milieu des représentants de cette Église qu'il avait subjuguée et asservie, qu'il voulut célébrer le succès de sa grandeur. Il fit préparer un grand repas dont la magnificence surpassait toute imagination. Dans le vestibule du palais, les gardes du corps, formant le cercle, se tenaient l'épée nue, pendant que les hommes de Dieu défilaient devant eux pour entrer dans les appartements intérieurs. Les principaux prélats furent admis à manger avec l'empereur; les autres soupèrent à des tables disposées des deux côtés de la salle. Au spectacle de cette fascinante assemblée, qui réunissait à la puissance de Rome l'éclat trompeur d'une église dégénérée, Eusèbe, qui aimait le monde, crut voir une image du règne de Jésus-Christ. Est-ce là ce que le prélat de Césarée met à la place des naïves croyances du milliénaire Papias dont il s'est moqué avec un si parfait dédain! Il a raison d'ajouter qu'il rêvait, car la matière et ses séductions avaient enivré ceux qui se prétendaient les serviteurs d'un Dieu esprit et vérité. Dans cette solennité, le disciple de Pamphyle, celui que l'Église catholique appelle le père de l'histoire ecclésiastique, prononça le panégyrique du maître de la terre[1]. Il est fâcheux que nous n'ayons plus ce morceau dont Eusèbe parle avec une secrète complaisance. Les éloges devaient être en rapport avec le ravissement de Constantin, qui se levait de table pour aller baiser les plaies des confesseurs (?). C'est probablement aussi en cette occasion que l'empereur, oubliant sans doute qu'il n'était point baptisé, se mit à dire : « Et moi aussi je suis évêque! » (en voyant le clergé de près, il n'avait pas perdu courage). « Vous,

[1] Le panégyrique, qui se trouve à la fin de la biographie, fut prononcé dix ans plus tard, lors des *tricennalia*. Voy. p. 90.

« vous êtes évêques pour les choses qui se font au dedans « de l'Église; mais moi, Dieu m'a institué comme un « évêque pour les choses du dehors. » Enfin, Constantin prit congé des prélats en ces termes : « Entretenez la « paix entre vous, n'ayez point de jalousie ni de discorde. « Que si l'un d'entre vous l'emporte en éloquence et en « sagesse sur les autres, ne lui portez pas d'envie, et « que lui-même n'en conçoive pas d'orgueil... Car Dieu « seul peut juger véritablement du mérite de chacun. Que « les forts s'accommodent aux faibles avec indulgence, « car il n'y a rien de parfait en ce monde; et il faut par- « donner quelques faiblesses à l'humanité... Point de « disputes; elles prêtent à rire à ceux qui guettent tou- « jours pour calomnier la loi divine. C'est à ceux-là sur- « tout qu'il faut penser, car nous pouvons les gagner, « si tout ce qui se fait parmi nous est toujours irrépro- « chable... Pas trop de discours : les discours ne font « pas le même bien à tout le monde. Il y a des gens qui « aiment qu'on leur prête secours pour les faire vivre; « d'autres ont besoin de protection... Chez quelques-uns « de petits présents en témoignage d'estime font naître « l'affection; mais il y en a peu qui aiment les discours, « et moins encore qui aiment la vérité. Il faut s'accom- « moder à tout le monde, et comme un bon médecin, « donner à chacun ce qui lui convient. » Les prélats par- tirent enrichis de nombreux présents, pourvus de lettres pour les intendants, à l'effet de leur enjoindre de mettre chaque année à la disposition de l'Église une certaine quantité de blé pour le soutien des prêtres, des pauvres, des veuves et des vierges. L'empereur s'était chaudement recommandé à leurs prières, et ces saints hommes se remirent en route dans les mêmes voitures impériales

qui les avaient amenés. Et nous, nous nous demandons ce qu'était donc devenue l'Église, pour qu'un homme comme Constantin pût adresser à ses représentants le discours qu'on vient de lire, et dans lequel, à côté de la profonde ruse du politique qui se sert de l'autel comme d'un marchepied vers le trône, on ne peut s'empêcher de trouver des vérités de circonstance à l'adresse du clergé de l'époque.

Il y a quelque chose de solennel et de profondément touchant à voir se briser enfin les lourdes chaînes sous lesquelles les Romains avaient si longtemps écrasé le monde, et à contempler le dieu de ce monde, le César puissant, échangeant ses fières aigles, qui avaient soumis tous les peuples, contre cet humble signe de la croix, voué du temps des Cicéron et des Tacite à l'exécration et à l'ignominie[1]; mais néanmoins n'est-on pas en droit de se demander si l'Église de Nicée n'avait pas oublié que les armes de l'évangile ne sont point charnelles, et que son seul et vrai maître n'était point venu apporter la paix sur la terre, mais l'épée. Ce n'est pas que l'Église ne doive point avoir de place pour un empereur, mais combien ne devait-elle pas être éloignée alors du point de vue auquel elle aurait dû rester attachée malgré sa prospérité? « *Persona illa,* » dit l'historien protestant Pufendorf, « *quam quisque in civitate gerit, eique adhærens dignitas et potentia, ubi idem in ecclesiam ingressus fuerit, quiescit et non attenditur, et christiana persona tantum sese exserit. Sic qui supremi ducis munere fungitur, idem in ecclesia non plus*

[1] *Nomen ipsum crucis absit non modo a corpore civium Romanorum, sed etiam a cogitatione, oculis, auribus. Cic. pro Rabirio*, c. 5.

juris obtinet quam gregarius miles.» Après ces paroles de la conscience chrétienne, qu'on pense au chœur d'une église de Constantin, où nul laïque chrétien ne pouvait pénétrer. L'empereur seul, qui n'était pas catéchumène, y avait à Constantinople sa place réservée.

A partir du synode de Nicée, on dirait que l'empereur va devenir missionnaire. Dès cette époque il se met à prêcher. Non-seulement il réunissait le matin tous les officiers de son palais pour leur lire les Saintes-Écritures, les commenter et prier avec eux à haute voix, mais encore il institua de véritables conférences, où il enseignait le catéchisme. Il passait souvent ses nuits à composer des déclamations, qu'il récitait le lendemain. Dans ces discours, Constantin se livrait à la polémique contre les superstitions païennes et à la démonstration de l'unité de Dieu. Il en venait même souvent à parler du jugement dernier avec une animation toute particulière. Si la vivacité de ses paroles faisait baisser les yeux à quelqu'un de ses auditeurs, il le prenait à partie, directement, et lui annonçait que le jour allait venir où il rendrait compte à Dieu. Quand l'empereur avait fini, c'était un applaudissement universel. Eusèbe fait remarquer que ceux qui applaudissaient le plus vivement étaient souvent les moins attentifs à tenir compte des avis de l'orateur pour réprimer leurs passions. Constantin composait en latin, Eusèbe traduisait en grec. En retour, l'empereur écoutait debout, et sans paraître jamais s'ennuyer les sermons interminables que l'évêque de Césarée prononçait dans les solennités publiques. Jamais on ne pouvait le décider à s'asseoir; jamais il ne priait l'orateur d'abréger. Connaissant le faible de Constantin, beaucoup de courti-

sans se mettaient en grâce en se montrant accessibles aux arguments que l'empereur développait dans ses discours. Alors Constantin leur témoignait une confiance sans limites, et les convertis qu'il avait faits jouissaient d'une faveur sans contrôle. Les honneurs et l'argent pleuvaient sur leurs têtes, car Constantin ne dédaignait pas ce moyen de prosélytisme. A Héliopolis en Syrie, il fonda un évêché. C'était une ville où il n'y avait presque pas de chrétiens. Pour qu'un plus grand nombre de gens se convertissent à la parole, dit Eusèbe, l'empereur mit à la disposition de l'évêque imposé à la ville païenne une caisse pour les convertis. Dans beaucoup de villes, on régularisa d'abondantes rétributions aux pauvres, afin de rendre plus palpables aux esprits épais les bénédictions de « la plus pieuse des religions. » Les villages qui se convertissaient en entier, étaient promus aux droits et priviléges des villes. Qu'on se fasse une idée de l'enthousiasme qui enflammait subitement les populations laborieuses des campagnes : les statues sacrées étaient jetées au feu et les temples changés en un monceau de ruines. Devons-nous nous étonner, si grâce à un tel système suivi en haut comme en bas, l'empereur s'est trouvé, dans les dernières années de sa vie, entouré de serviles et cupides ministres, auxquels leur hypocrisie permettait de faire voile à tous les vents!

En 335, après le synode de Tyr, au milieu des débats scandaleux qui amenèrent la condamnation d'Athanase et la réintégration d'Arius, les évêques, d'après les instructions de Constantin, se rendirent à Jérusalem, pour y célébrer la dédicace de l'Église de la Résurrection. Alors, comme aux vicennales nicéennes,

Eusèbe fut chargé de prononcer un panégyrique. C'était la trentième année du règne de Constantin. La même année on consacra l'église des Saints-Apôtres ainsi que le monument funèbre que Constantin s'y était fait élever au milieu des douze cénotaphes. Les discours, les compliments ne manquèrent point; l'empereur qui était devenu très-impatient, très-ennuyé et découragé, les écouta de mauvaise humeur. Eusèbe comparait l'empereur au soleil et ses fils aux rayons que cet astre répartit sur toutes les contrées du monde; ce qui n'empêchait pas, disait-il, qu'il n'y eût qu'un seul empereur, comme il n'y a qu'un *Dieu*. Le prélat courtisan finissait en disant au César chrétien *qu'il* était bien heureux puisqu'il avait possédé l'empire suprême sur le monde romain et *qu'il* régnerait dans l'éternité avec le Fils de Dieu. Constantin l'interrompit brusquement, l'engageant à ne plus se servir de telles expressions et à prier *seulement* Dieu de recevoir son serviteur en grâce dans cette vie et dans l'autre.

En finissant ce tableau succinct des relations de Constantin avec l'Église, nous devrions peut-être juger son lit de mort et son baptême. Mais nous ne nous sentons point de force à entreprendre cette tâche. Dans les derniers temps, l'empereur était rempli de découragement. « Il avait consacré sa vie entière, dit M. de « Broglie, à établir l'unité du pouvoir et de la religion. « L'un et l'autre résultat semblait échapper de sa main « affaiblie. Dans les divisions de l'Église, l'unité sem- « blait périr. Constantin sentait avec une confusion « secrète que ses efforts pour rétablir la paix n'avaient « fait qu'envenimer la discorde. Après avoir essayé de « tous les moyens et successivement favorisé tous les

« partis, il se voyait à bout de voie et ne se reconnais-« sait plus lui-même dans les embarras qu'il s'était « créés. Dans l'ordre politique, l'unité plus apparente « était au fond plus compromise, et son regard sagace « ne s'y trompait pas. » Outre la superstition chrétienne, d'effacer en une fois les péchés de toute la vie, superstition contre laquelle se sont élevés beaucoup de Pères de l'Église, il se pourrait donc que le découragement et les scrupules politiques eussent été pour beaucoup dans les motifs qui poussèrent Constantin à renvoyer son baptême jusqu'au dernier moment. Il avoue lui-même qu'il avait hésité jusqu'alors. Qu'est-ce ce qui lui fit surmonter cette hésitation? Simplement, la terreur superstitieuse que lui inspiraient ses crimes? Nous ne savons. Peut-être le sentiment du repentir s'est-il fait jour dans cette âme superbe et violente. Le besoin du pardon a peut-être brisé encore et transformé cet homme, qui n'avait vécu que dans les âpres poursuites de l'égoïsme et les jouissances empoisonnées de l'orgueil. Dieu seul le sait!

III.

CONVERSION ET PAGANISME DE CONSTANTIN.

Les rapports de Constantin avec l'Église ne nous ont rien montré qui dépasse la mesure d'une politique à la fois personnelle et intelligente, telle qu'elle devait être pratiquée par un César dans l'état où se trouvait le monde au quatrième siècle. Nous avons pu voir les calculs vastes et profonds d'un prince, qui avait eu assez de sagacité, pour reconnaître dans le monde un déplacement de forces et d'idées dont l'opinion publique

avait déjà eu conscience. Nous avons pu suivre encore les vues d'une ambition grandiose, qui, sentant les événements mûrir et la stabilité de l'empire romain toucher à son terme, eut la prudence de s'accaparer les premiers en les devançant, et de reconstituer la seconde, comme un nouveau Numa, en donnant une nouvelle Egérie à la société abâtardie. Chez Constantin, nous avons cru remarquer l'amour immodéré de la gloire, et nous avons vu avec tristesse l'Église, qui devait rester dans le monde l'asile de la liberté, se jeter aveuglément dans les bras d'un tout-puissant séducteur. Et cependant on parle d'une conversion de Constantin. Il nous reste donc à répondre à la question : Constantin s'est-il converti, ou bien est-il resté païen malgré sa politique de César chrétien? Disons tout de suite que le problème ne se compose pas seulement des deux termes contenus dans cette question. Les faits si complexes d'une époque de transition, de syncrétisme général, ne sauraient se renfermer dans un dilemme aussi étroit.

Nous avons vu, d'après l'édit de 312, que Constantin, à cette époque, était encore un païen décidé, un champion zélé des priviléges et de l'existence non amoindrie de l'ancienne religion, enfin un ennemi du christianisme froidement résolu à s'opposer à ses envahissements. Les faveurs immenses que l'empereur dispense aux chrétiens depuis l'édit de Milan, n'en paraissent que plus subites. Il est donc naturel que l'on ait cru longtemps qu'une telle révolution n'est explicable que par le miracle dont Eusèbe nous donne le récit circonstancié. Voici d'abord les termes dans lesquels l'évêque de Césarée commence sa biographie; ils mé-

ritent qu'on y réfléchisse : « Lorsque je contemple en « esprit cette âme trois fois bien heureuse, réunie main- « tenant à Dieu et affranchie de toute enveloppe mor- « telle, dans un vêtement éclatant comme l'éclair et « portant le diadème qui brille éternellement, alors, « ma langue et mon esprit s'arrêtent, et j'abandonne- « rais volontiers à un plus digne le soin de composer ce « chant de louange ! » Pour Eusèbe, Constantin à la cour de Dioclétien, est déjà un Moïse qui ne saurait oublier ses frères. Cela est possible, puisqu'il était le fils chrétien du chrétien Constance. Cependant, à l'âge de quarante ans, au moment de se mettre en campagne contre Maxence, Constantin s'aperçoit tout d'un coup qu'il vit sans Dieu dans le monde, et il se sent pressé d'implorer l'assistance du Dieu des chrétiens. Il considère alors qu'il avait déjà vu disparaître trois des hommes qui avaient partagé le pouvoir suprême avec lui : tous avaient placé leur confiance dans la multitude des dieux, et ces dieux les avaient laissés sans appui. Son père Constance, au contraire, secret adorateur du Dieu unique, avait fini ses jours en paix, et légué son pouvoir à sa descendance. Ces considérations affermissent Constantin dans sa résolution de s'en remettre au Dieu des chrétiens pour la réussite de son entreprise. La réponse à ses prières fut une vision miraculeuse : Une après-midi, pendant qu'il marchait à la tête de ses troupes, il aperçut dans le ciel, au-dessus du soleil déjà incliné vers l'Occident, une croix de lumière portant cette inscription :

Ἐν τούτῳ νίκα.

Toute son armée et beaucoup de spectateurs qui

l'environnaient, virent comme lui ce prodige avec stupéfaction. Il demeura fort en peine de savoir ce que signifie cette apparition. La nuit le trouva encore dans la même perplexité. Mais pendant son sommeil, le Christ lui-même lui apparut avec la croix qui s'était fait voir dans le ciel et lui ordonna de faire façonner, sur ce modèle, un étendard militaire dont il se servirait comme de protection dans les combats. Au point du jour, Constantin se leva et fit part de la révélation à ses confidents. Sur-le-champ, des orfévres furent mandés, et l'empereur leur donna ses instructions pour que la croix mystérieuse fût reproduite en or et en pierreries. Telle fut l'origine de ce qu'on appela le *Labarum*. C'était une longue pique dorée, traversée dans sa partie supérieure par une barre qui formait la croix. Au sommet de la pique était une couronne d'or ornée de joyaux, et dans le cercle de la couronne les deux premières lettres grecques du nom du Christ croisées l'une sur l'autre. A la barre transversale était suspendu un voile de pourpre brodé de pierres précieuses d'un éclat qui éblouissait les yeux, et d'une incomparable beauté. Ce voile était de forme carrée. Au-dessous du signe même de la croix, et sur la partie supérieure du voile se trouvaient brodées ou peintes en or jusqu'au buste, les images de l'empereur et de ses enfants. Aussitôt après la vision, l'empereur fit venir à la hâte des prêtres du Dieu des chrétiens et leur demanda qui est ce Dieu, et ce que signifie cette croix (et cependant son père était déjà chrétien !). Il écouta alors attentivement leurs enseignements sur Dieu, sur l'incarnation, trouva tout naturel et en harmonie avec le signe qu'il avait vu, se mit dès lors à étudier les livres sacrés, à servir Dieu, et

gagna en affection les prêtres, qui, depuis ce moment, l'accompagnaient toujours comme un cortége protecteur. Tel est le récit d'Eusèbe[1]. Quelle est sa valeur historique? D'abord, les deux premières parties de notre travail ne nous ont pas montré que le miracle de cette conversion ait exercé la moindre influence sur les actions ou sur la conduite de Constantin. Nous n'avons rien découvert dans toute son histoire, soit publique, soit privée, qui nous permette de le penser. Ensuite, il faut remarquer que cette histoire surnaturelle ne se trouve que dans la *Vie de Constantin*, ouvrage qu'Eusèbe écrivit dans ses dernières années, et après la mort de l'empereur (337-340). Elle ne se trouve point dans l'ouvrage *De Mortibus persecutorum*, qu'il faut peut-être attribuer à Lactance le précepteur de Crispus. Or Lactance, ou l'auteur de cet ouvrage, quel qu'il soit, écrivit avant la rupture de Constantin avec Licinius, environ en 313 ou 314; il aurait donc dû transmettre encore dans sa vivacité et sa fraîcheur l'impression que produisirent ces faits surnaturels. Le silence de cet auteur est d'autant plus significatif, qu'il témoigne d'une connaissance assez détaillée de tout ce qui se passait à la cour comme dans l'empire, et qu'il aime assez les faits merveilleux, puisqu'il raconte que, lors de la bataille entre Héraclée et Andrinople (313), où Maximin fut vaincu, un ange apprit aux soldats de Licinius une prière qu'ils devaient prononcer avant d'engager le combat. Au lieu du récit d'Eusèbe, Lactance dit simplement : «*commonitus est in quiete Constantinus, ut cœleste signum Dei notaret in scutis.*» Pas un mot d'une

[1] Eus., *Vita Const.*, I, 27.

apparition céleste qui se serait produite aux yeux de l'armée. D'ailleurs l'avertissement nocturne relaté par Lactance eut lieu la veille de la bataille décisive, en vue des murs de Rome, tandis que l'apparition racontée par Eusèbe semblerait, d'après son récit, avoir eu lieu longtemps auparavant. Eusèbe lui-même ne dit rien du tout du miracle dans son Histoire ecclésiastique, à laquelle il ne travailla plus depuis 325, et qui s'arrête avant le concile de Nicée, et avant l'assassinat de Crispus (326). Dans ce dernier ouvrage, l'évêque de Césarée compare la ruine de Maxence et de son armée dans les flots du Tibre, à celle de Pharaon dans la mer Rouge, et le récit est renforcé de passages de l'Ancien Testament, mais pas un mot d'une révélation céleste, pas même pour expliquer le *labarum*. L'auteur de l'histoire ecclésiastique se contente de faire invoquer à Constantin Dieu et Jésus-Christ avant la bataille, comme si cela s'éntendait de soi-même, Constantin ayant été élevé dès sa tendre enfance dans les principes du christianisme.

L'édit de Milan et toutes les mesures qui le suivirent, ne mentionnent nulle part une révélation miraculeuse du Dieu des chrétiens, qui aurait amené Constantin à reconnaître sa souveraineté. Comme nous l'avons vu, la tolérance des chrétiens y est déduite de tout autres motifs, et l'empereur ne dit point qu'il dût son succès d'une manière particulière au Dieu de l'Église.

Avec tous ces faits en coïncident d'autres qui viennent du côté opposé. Nazarius, dans son panégyrique prononcé en 321, devant Constantin lui-même, attribue sa victoire sur Maxence au puissant secours des dieux païens. Plus tard, sous Théodose, Libanius, dans son

discours pour les temples, attribue cette même victoire aux prières des soldats païens, qui s'adressèrent à leurs dieux. Enfin, si la légende eusébienne reposait sur des faits réels, aperçus de toute son armée, pourquoi tout le monde en doutait-il tellement, qu'Eusèbe prend la peine de combattre ces doutes, en alléguant une communication personnelle de l'empereur, qui aurait attesté son récit par serment peu de temps avant sa mort? Ce serment, du reste, ne peut imposer à personne, car c'est aussi par serment que Constantin promit à sa sœur la vie du mari qu'il lui avait donné, et après avoir raconté comment Licinius fut étranglé dans son innocente retraite de Thessalonique, Zosyme ajoute en parlant de l'auteur de ce meurtre : «*selon son habitude, car il ne faisait aucun cas des serments.*» Les panégyristes païens racontent souvent que Constantin, se soustrayant aux yeux du monde, jouissait en secret des révélations et des conseils mystérieux du Dieu suprême. Nazarius prétend que dans la campagne contre Maxence on vit les armées célestes, sous la direction du bienheureux Constance; elles se composaient de soldats revêtus d'un éclat semblable à celui de l'éclair et portant des boucliers étincelants. Ces armées chantaient dans les hauteurs du ciel : «*Constantinum petimus! Constantino imus auxilio!*» Et Nazaire prend tous les soldats gaulois à témoin de cette vision. Zosyme, l'historien du cinquième siècle, raconte qu'une armée de hibous et de chouettes vint s'abattre la veille de la bataille sur les murailles de Rome, et ce présage aurait encouragé Constantin à livrer le combat décisif. Mais, pour ce qui concerne les panégyristes, on sait qu'ils ne ménageaient point les flatteries au maître du monde,

et que, par courtisanerie, ils étaient toujours très-disposés à mettre en scène le Dieu suprême. D'ailleurs ces récits de Nazaire et de Zosyme diffèrent complétement de celui d'Eusèbe. Ce dernier, considéré en lui-même, ne présente pas davantage les caractères de la vraisemblance historique. Outre les contradictions dans lesquelles l'auteur se met avec lui-même, et que nous avons déjà fait ressortir, comment admettre que Constantin fit broder sur son drapeau les bustes de *ses enfants*? Eusèbe oublie ici ce qu'il nous apprend autre part à savoir que Fausta fut longtemps stérile, et que l'empereur à cette époque n'avait encore qu'un fils, le malheureux Crispus issu de son premier mariage avec Minervine. Quant aux trois autres, le premier, Constantin le jeune, ne naquit qu'en 316.

Les orfévres qui semblent suivre l'armée dans ses campagnes, ne jouent pas un rôle moins étrange dans l'imagination inventive du prélat d'Orient. Ils devaient sans doute former une compagnie pourvue d'une bonne provision d'or et de pierreries. Eusèbe oublie que l'armée de Constantin se composait de barbares germains et gaulois. Les docteurs que l'empereur fait venir à l'instant pour étudier assidûment la Bible avec eux, ne choquent pas moins le simple bon sens historique.

Nous renonçons donc à admettre une conversion miraculeuse de Constantin; mais tous les historiens et tous les faits les mieux attestés concourent à nous faire croire que ce fut lors de l'expédition contre Maxence que Constantin prit le parti de s'adresser désormais au Dieu des chrétiens. Le monogramme du Christ se retrouve sur les médailles de cet empereur. L'étendard lui-même était dans le palais impérial, et on le retrouve

jusqu'au neuvième siècle. Après son entrée triomphale dans Rome, Constantin fit lui-même élever sa statue dans un lieu très-apparent et très-fréquenté. Or elle tenait à la main une lance en forme de croix. Au-dessous était gravée cette inscription : « *Par ce signe salutaire du véritable courage, j'ai délivré votre ville du joug d'une domination tyrannique. J'ai mis en liberté le Sénat et le peuple romain et je leur ai rendu l'éclat de leur première dignité.* » C'est aussi depuis la victoire sur le fils d'Hercule que la croix est introduite dans l'armée de Constantin. Depuis ce moment, l'empereur multiplie les *labarums* et il porte lui-même les deux lettres sacrées sur son casque. En public, il se vante sans cesse d'avoir, dès le commencement, remporté toutes ses victoires avec la croix, qui semble avoir été pour lui ce qu'était *la biche blanche* pour Sertorius. Les Panégyristes païens reconnaissent tous une coopération mystérieuse du Dieu souverain en sa faveur. Ils disent que c'est ce Dieu qui tira Maxence hors de Rome où il était en sûreté, qui lui fit perdre l'esprit, de telle manière qu'il commit de grandes fautes stratégiques; tandis que ce même Dieu donna à Constantin la sagesse, le courage et la célérité. Enfin, selon ces rhéteurs, le Dieu suprême se serait mis du côté du fils de Chlore, tandis qu'il aurait abandonné le reste du monde aux dieux inférieurs, *diis minoribus.*

D'après tous ces faits et ces témoignages, il est évident que, d'une manière ou de l'autre, Constantin, avant d'attaquer Maxence, voulut s'assurer l'appui du Dieu des chrétiens. Quelques historiens ont dit que ce furent les soldats chrétiens de l'armée de Constantin qui, avant le combat, décorèrent leurs boucliers du

signe de la croix, et par leurs prières et leur enthousiasme déterminèrent l'issue de la bataille. De là, par des amplifications successives, serait venue toute la légende eusébienne. Mais l'armée du maître de l'Occident se composait surtout de Germains, de Celtes et de Bretons : il n'est guère possible que les chrétiens y fussent déjà en nombre suffisant pour décider visiblement du résultat d'une aussi formidable lutte.

C'était le caractère de la religion des Romains, que l'homme se crût en droit d'exploiter en son intérêt les puissances supérieures, tout comme si elles avaient été des ressources terrestres. C'est même là ce qui distingue peut-être le plus la religion romaine de la religion grecque, la religion de la prose de celle de la poésie. Le Grec cherchait à comprendre l'essence divine et à la saisir par l'imagination et par la pensée. Quant au Romain, il la saisissait immédiatement sous son côté pratique, il lui donnait avant tout une activité, une fonction à remplir. « Je trouve, dit Montesquieu, cette « différence entre les législateurs romains et ceux des « autres peuples, que les premiers firent la religion « pour l'État, et les autres l'État pour la religion[1]. » En bon romain, Constantin chercha donc à fortifier sa position contre Maxence, en se faisant de bonnes relations avec les puissances célestes, de même que son adversaire, pour forcer les dieux de combattre de son côté, épuisa tous les arts magiques et eut recours à tous les sacrifices imaginables. En outre, les précédentes victoires de Maxence sur les autres empereurs, les immenses ressources dont il disposait, ses 188,000 hom-

[1] *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion*, lue à l'Académie de Bordeaux, le 18 juin 1716.

mes, auxquels Constantin, toujours obligé de couvrir la frontière du Rhin, pouvait à peine en opposer 40,000, pouvaient bien réveiller les inquiétudes superstitieuses du fils de Constance. Aussi presque tous ses généraux murmuraient-ils et les devins ne donnaient-ils point de bons présages. D'après certaines indications très-claires des panégyriques, il est en effet évident que Constantin épuisa d'abord tous les moyens sacramentels que le paganisme mettait à sa disposition. Ces moyens donnèrent des réponses défavorables, qui n'étaient propres qu'à inspirer du découragement aux soldats. Dans ces circonstances douteuses, Constantin eut recours à la croix et au nom du Christ, dont les chrétiens vantaient déjà depuis longtemps le pouvoir invincible. Dans tout l'empire, cette croix et ce nom s'étaient faits connaître en chassant les démons, en opérant toute sorte de guérisons et de miracles. « *Ethnicis sœpe subvenimus*, » dit déjà Tertullien. Et Lactance le contemporain: « *Et nomine magistri sui et signo passionis spiritus inquinatos de hominibus excludunt.* » Le signe de la croix enlevait toute son efficace à un sacrifice, et en faisait sortir tous les mauvais esprits qui s'y étaient donné rendez-vous. Constantin devait connaître cette puissance mystérieuse qui remplissait tous les païens d'une certaine terreur en même temps qu'elle ravissait leur reconnaissance par les services qu'elle leur rendait souvent dans leur détresse. Un des motifs de la persécution qui eut lieu sous Valérien, fut que les chrétiens, par leur présence, et souvent par une seule parole, troublaient les cultes et les cérémonies des dieux. La superstition, païenne et chrétienne se nourrissait ainsi du nom et de la croix du Christ, aux-

quels de puissantes personnalités religieuses remplies d'enthousiasme et douées d'une forte volonté avaient donné une valeur et une autorité qui dégénérèrent après elles. Enfin, puisque Maxence avait mis à profit tous les autres moyens surnaturels, la croix valait bien la peine d'un essai. Rempli d'une telle préoccupation, Constantin eut sans doute un songe qui le décida à faire mettre la croix sur les boucliers et à élever le *labarum*. Ce songe n'est pas une hypothèse; il se trouve, comme nous l'avons vu, rapporté dans Eusèbe, et surtout dans Lactance, qui le mentionne sans le faire précéder ou suivre d'aucun des phénomènes surnaturels décrits par le premier de ces auteurs. On en trouve des indices nombreux dans les Panégyriques. Comme païen et comme romain, Constantin devait d'ailleurs croire aux songes, « *En animam et mentem, cum qua Dii nocte loquantur!* » dit quelque part Juvénal. « *Dans le silence de la nuit,* dit Minucius Félix, *nous voyons les dieux, nous les entendons et les reconnaissons.* » D'après certains passages d'Eumène, on pourrait même être autorisé à affirmer que Constantin fut visionnaire de bonne heure. Le néoplatonisme devait évidemment favoriser cette tendance dans beaucoup d'esprits, à une époque plus envahie que toute autre par les superstitions égyptiennes et orientales. Ce fut aussi un songe qui détermina Constantin à bâtir sa nouvelle capitale à Byzance, et la biographie d'Eusèbe mentionne un songe, pour ainsi dire à chaque décision importante prise par son héros. Nous croyons donc qu'il faut l'entendre ainsi, lorsque plus tard, Constantin lui-même dans le discours qu'il prononça à Nicée, dit :

Θεοῦ νεύματι καὶ συνεργείᾳ νίκας ἠράμην.

Nous savons que la croix fit son effet, et, en considérant Rome, l'Italie et l'Afrique, tombées subitement à ses pieds par cette seule victoire, Constantin dut, autant que ses sentiments romains pouvaient le permettre, avoir foi au Dieu des chrétiens, qui se montrait si favorable à ses vues. Ce Dieu, lui sembla-t-il alors, avait bien le droit d'être servi dans l'empire, et, à ses yeux, il devait y rendre encore de plus grands services. L'empereur savait en outre que l'État romain marchait à sa ruine, et allait à la dérive, si je puis ainsi dire, vers une immense banqueroute morale et politique. Il se cramponna au christianisme comme à la seule planche de salut[1] qui lui restât, à lui comme à l'empire; car dans les hommes qui se croient nés pour commander, la politique est à deux fins: elle tend au succès de leur personnalité en même temps qu'au bien de l'État. Toutes les ordonnances et les édits de Constantin disent assez hautement qu'il se dirigeait d'après les exigences de son temps, et qu'il se tournait vers le christianisme à cause de son unité puissante et vivace. Il faut bien prendre les hommes tels qu'ils sont: or jamais les Romains ne purent sortir de leurs anciennes formes religieuses; ils n'en conçurent pas même l'idée. Comment, par exemple, l'antiquité romaine aurait-elle pu croire à un Dieu des chrétiens avant de l'avoir vu dans ses confesseurs? Le Dieu suprême est méprisable pour Celse, parce que ses confesseurs, les Juifs, ne possèdent plus une parcelle de terre, et que les chrétiens, du temps de la persécution de Marc-Aurèle, sont obligés de se soustraire miséra-

[1] *Securitas* était une des déesses protectrices de l'empire romain. Tacite, *Agricola*.

blement à la lumière du jour. Mais lorsque l'Église de ce Dieu, accrue des ruines de toutes les anciennes religions, se trouvait, comme au quatrième siècle, arrivée au même degré de grandeur que le paganisme antique, alors un Constantin pouvait bien s'incliner devant elle, car il était contraint d'y voir une force irrésistible. Ensuite, la force morale dont l'Église avait fait preuve durant les persécutions, faisait deviner en elle la puissance à laquelle appartenait l'avenir. Enfin, elle était devenue de plus en plus accessible aux empereurs romains, soit en se dépouillant progressivement de beaucoup des étroitesses qui avaient tout d'abord repoussé les meilleurs d'entre eux, soit aussi en se montrant de plus en plus utile à tous les intérêts de la société. Il est vrai que l'Église ne subit cette transformation, qui la rendit utile au monde romain, qu'en transgressant souvent les plus purs et les plus essentiels de ses principes.

Le christianisme, en se paganisant, produisit trois grands faits historiques, dans les étreintes desquels nous nous débattons encore. Marié au génie de Rome, il donna naissance à deux faits jumeaux : la papauté et l'union de l'Église avec l'État. Cela est si vrai, que celui qui, dans les temps modernes, asservit le plus complétement l'Église au pouvoir temporel, disait une fois que, s'il n'y avait point de pape, il faudrait en créer un. Marié au génie de la Grèce, le christianisme donna naissance aux dogmes. Heureux les temps où le christianisme, affranchi de ces formes transitoires, resplendira de nouveau dans sa pureté première, et sera redevenu ce qu'il était dans la personne de Celui dont il porte le nom, l'Évangile !

La conduite observée par Constantin envers le paganisme ne fera que corroborer ce que nous avons avancé sur sa conversion. Dans la manière dont il se comporta avec les anciens cultes, il faut distinguer la période qui suivit sa victoire complète sur Licinius de celle qui s'étend de 313 à 323. Après l'édit de Milan, l'État se trouvait dans une étrange situation, car il donnait l'hospitalité à deux religions qui s'excluaient l'une l'autre. Grâce à l'extrême confusion qui régnait à cette époque, beaucoup d'esprits pouvaient s'élever au-dessus de cette contradiction. La vraie religion, pensait-on, consiste précisément en ce que certains hommes adorent le Dieu suprême, tandis que les autres servent les dieux inférieurs. Telle devait être en tous cas la manière de considérer les choses pour tous ceux qui avaient plus ou moins subi l'influence des idées néoplatoniciennes. Au fait, les adhérents des deux religions n'étaient pas si éloignés les uns des autres qu'on aurait pu le croire. Les païens étaient depuis longtemps familiarisés avec la notion d'un Dieu-Souverain ; les panégyristes en font preuve, car souvent ils vont jusqu'à oublier leurs dieux inférieurs. Pour eux, le Dieu suprême et Constantin d'un côté, de l'autre les dieux avec le reste du monde, forment une hiérarchie dont les échelons sont ingénieusement rattachés les uns aux autres.

Les chrétiens, à leur tour, avaient conservé pour la plupart une forte teinte de polythéisme. Il n'est pas jusqu'à l'apologiste Arnobe qui ne se laisse aller à traiter le Dieu des chrétiens comme le chef et le père d'une famille dont les dieux païens sont les membres. En adorant ce Dieu suprême, on adore, selon lui, implicitement

toutes les autres divinités de l'Olympe. D'ailleurs les chrétiens eux-mêmes, dit-il, ne se refuseraient bientôt plus à adorer aussi les *dii minores*, si seulement les païens voulaient se faire, au sujet de ces derniers, de plus nobles pensées. Cette situation des esprits devait, on le pense, s'adapter à merveille à la politique de Constantin. Il était personnellement le modèle de cette étrange synthèse. La première manifestation religieuse que nous connaissions de lui, date du temps de son paganisme avoué; car, quoi qu'en dise Eusèbe, Constantin, en 308, avant de partir contre les Franks, alla consulter l'oracle d'Apollon à Autun, et fit de nombreux sacrifices à cette divinité. Dans le cours de sa vie, il semble avoir presque toujours confondu Jupiter avec le Dieu dont il embrassa la cause, et il appelle souvent Hercule et Apollon ses dieux protecteurs, croyant que ces deux divinités étaient des puissances solaires. Sur ses monnaies, comme sur la plupart de ses monuments, on trouve toutes sortes d'emblèmes païens combinés avec les emblèmes chrétiens de son choix. Mais ce qu'il y a de plus notoire, c'est que jusqu'à la fin de sa vie il resta fidèle aux sympathies de sa jeunesse pour le dieu Soleil, et qu'il trouva prudent de faire battre ses monnaies à l'effigie de cette divinité, qu'il identifiait aussi avec le Dieu des chrétiens. C'est ce qui ressort du texte grec de l'édit aux Orientaux, où l'empereur dit que la demeure resplendissante de la vérité divine a été édifiée dans la nature (*ὅπερ κατὰ φύσιν δέδωκας*), et que Dieu a répandu sa lumière pour tous, afin que, comme les chrétiens, tous les hommes placent leur espérance sur les lieux sacrés (*οἱ τὴν ἐλπίδα ἀσφαλῶς ἐπὶ τῶν θείων καθι-*

δρυσάμενοι τόπων). Aussi Constantin compare souvent le cours de sa vie et la marche du christianisme à la course du Soleil d'Orient en Occident. Qui sait si cette croyance de Constantin au Dieu-Soleil ne fut pas aussi un des facteurs dans l'image qu'il se fit du signe céleste remarqué par lui « *dans une après-midi au-dessus du soleil*, » comme le raconte Eusèbe. Il faut que cette conception naturaliste du Dieu des chrétiens ait été bien enracinée chez les païens de l'empire, pour que Juvénal déjà dise même des Juifs : « *Nil præter nubes et cœli numen adorant.* »

Il ne faut pas s'imaginer que Constantin rompit avec son temps. Au troisième siècle, sous l'influence de Philostrate[1] et des empereurs de la dynastie des Sévères, on avait vu une singulière évolution s'opérer dans les idées religieuses. On cherchait à infuser de la séve chrétienne dans les veines languissantes du vieux corps des religions de la nature. Dans ce but, on proposa le vénérable Hélios comme symbole et comme réalité aux hommages du monde. Sentant que le paganisme gréco romain avait besoin d'une réforme, on le rapprocha d'une sorte de monothéisme dans lequel le soleil remplissait le rôle principal et était adoré comme lumière physique et comme lumière morale. On confondait ainsi dans une même adoration les plus belles et les plus populaires des divinités de l'ancien paganisme, Apollon, Esculape, Melkart, Mithras, Hercule et bien d'autres libérateurs ou bienfaiteurs des hommes. L'invocation *soli invicto* était devenue la prière universelle. Cette même divinité solaire joua pour Constantin

[1] *Vie d'Apollonius de Tyane.*

le rôle d'une divinité neutre entre le paganisme et le christianisme, d'un symbole au moyen duquel il espérait concilier les deux religions qui se trouvaient en présence et faciliter à ses sujets la transition de l'une à l'autre. Cela est si vrai que le jour dominical se trouve combiné par Constantin avec le jour du soleil. Deux lois de 321 interdirent de se livrer durant le jour vénérable du soleil, le dimanche, à d'autres labeurs que les travaux pressés des champs, et à tout autre acte civil que l'émancipation d'un esclave. Le même jour, non-seulement les soldats chrétiens avaient la liberté d'assister au service divin, mais ceux mêmes qui n'avaient pas embrassé la foi du Christ, étaient conduits hors de la ville, dans la plaine, et, les mains étendues et les regards élevés vers le ciel, ils devaient répéter une prière adressée au Dieu suprême, auteur des victoires et de la prospérité de l'empereur. L'empereur sanctifiait le dimanche avec toute sa cour, et par plusieurs édits il recommanda aux artisans, aux ouvriers et aux laboureurs de célébrer par un saint repos le jour de la lumière. De même que le jour de la Résurrection était ainsi identifié avec le jour du soleil, la déesse Victoire fut représentée avec le fameux monogramme. Quoique Constantin désigne toujours le culte païen par les termes de *vetus mos*, *præterita usurpatio*, les soldats l'acclamaient toujours : « *Auguste Constantine, Dii te nobis servent!* » Nazaire chantant ses louanges, le compare encore à Mars, à Hercule, à Castor et Pollux. Enfin, nous trouvons sous la date 321, la loi suivante : « *Si la foudre a touché soit un de nos pa-* « *lais, soit quelque édifice public, qu'on ait soin d'inter-* « *roger les aruspices pour savoir quel est le présage*,

« *conformément à la coutume de l'ancienne observance* « *et que la réponse scrupuleusement recueillie soit portée* « *à notre connaissance.* » Tous ces faits ne prouvent-ils pas que Constantin disait vrai, lorsqu'il écrivait à Alexandre et à Arius : « Je me suis proposé de réaliser la fusion en une seule religion, des sentiments de tous les peuples sur la Divinité. » Depuis la défaite complète de Licinius, la conduite de Constantin vis-à-vis du paganisme est déjà plus prononcée, comme il était naturel de s'y attendre. En général, il se montra, sous ce rapport, plus tolérant pour l'Occident où était Rome, que pour l'Orient. En mai 323, une loi défendit aux fonctionnaires de l'État, de prendre part aux sacrifices, tandis qu'il était exigé d'eux qu'ils assistassent à la célébration des dimanches chrétiens et des autres fêtes de l'Église. Les emblêmes païens furent entièrement abolis sur les drapeaux et bientôt il fut même défendu d'élever des statues à l'empereur. Cependant Constantin fit encore bâtir dans sa nouvelle capitale un temple de Castor et Pollux, un autre de la *Dea Magna*. Mais la statue de cette dernière fut privée de ses lions et Cybèle changée en une suppliante. Nous avons déjà mentionné les initiations païennes qui eurent lieu lors de la consécration de Constantinople, ainsi que la statue de Constantin avec la ***TYXH***. Tous ces faits montrent suffisamment que l'empereur, malgré sa politique chrétienne, était païen, et qu'il ne voulait point que cette politique fît de lui un étranger, pour la partie de son empire restée fidèle aux anciennes traditions. Aussi ne renonça-t-il jamais au titre de *Pontifex Maximus*, et il se fit représenter comme tel, avec un voile sur la tête, jusque dans la dernière année de son

règne. Il proscrivit seulement les magies pratiquées secrètement au foyer domestique, la consultation privée des aruspices et les sacrifices de famille, sans doute parce que ces usages pouvaient être exploités dans un but contraire à sa politique. On trouve dans les collections deux inscriptions indiquant la dédicace ou la restauration de temples à la Concorde et à Hercule invincible. Le premier de ces temples se trouvait à Rome, où les païens étaient encore en grand nombre. Une autre inscription a été trouvée dans la ville de Spello, entre Foligno et Assise. On y voit que Constantin permit d'élever un temple à sa race, la gens Flavia, sous la seule condition qu'on n'y mêlerait point de honteuses superstitions. En même temps il donnait quelques prescriptions touchant le sacerdoce païen du lieu [1]. A la même époque, l'empereur déclara exemptés des charges municipales certains colléges de prêtres, auxquels les chrétiens voulaient enlever la jouissance de ce privilége. Enfin, l'empereur resta toujours en relation avec les représentants du polythéisme, et il favorisa ceux qui enseignaient les lettres anciennes. A côté des chrétiens, qui furent toujours particulièrement comblés des grâces impériales, Constantin conserva encore quelques païens dans les emplois supérieurs; tel fut Eutrope son secrétaire particulier. Nous avons déjà parlé de Sopater, le disciple de Jamblique, auquel Constantin semble avoir demandé l'expiation de ses meurtres domestiques.

En voilà assez, pour être autorisé à dire qu'au fond il ne saurait, non-seulement être question d'une con-

[1] Burckhard, *loc. cit.*, p. 403.

version miraculeuse de Constantin, mais pas même d'une conversion dans le sens que l'on attache d'ordinaire à ce mot. Nous n'avons point découvert une seule trace de ce développement intérieur, auquel aucun homme ne peut échapper dans la conversion, et qui constitue essentiellement notre dignité. Rien ne nous a seulement fait pressentir en Constantin ce malaise spirituel, ce mécontentement moral, qu'éprouvaient alors en face du paganisme tous ceux qui devenaient disciples du Christ. Beaucoup d'entre eux nous disent qu'ils trouvaient dans le Fils de l'homme la satisfaction des besoins les plus élevés de leur nature, et qu'ils revêtaient en Lui, une force et une pureté que Constantin n'a probablement jamais connues. Nous n'avons pas remarqué non plus, que le fils de Constance et d'Hélène se soit montré affranchi de cet orgueil inné chez l'homme, et qui lui fait croire à la toute-puissance de son bras et de sa volonté. Il semble même, dans sa dernière confession sur son lit de mort, avouer implicitement que l'Église n'avait été pour lui qu'un moyen de domination universelle. C'est que Constantin n'eut pas d'autre religion que sa politique. Cette politique se décida pour le christianisme, à partir de sa victoire sur Maxence. La superstition utilitaire d'un Romain, superstition que Polybe met au rang des avantages que ce peuple avait par-dessus les autres; la crainte des puissances surnaturelles; la confiance qu'il eut dans le pouvoir magique de la croix, qui devint son Egérie, son talisman, son amulette, c'est tout ce qu'on peut trouver de religion dans ce nouveau Numa. Un prince, ou pour parler exactement, un despote qui consacre Jupiter par le Christ et l'augure par l'apôtre, n'a pu

nous inspirer aucune confiance. Cette superstition, dans une âme essentiellement politique, n'était autre chose que le fatalisme. A une époque comme la nôtre, Constantin aurait tenu sans doute à ce qu'on ne s'y trompât point, et qu'on sût bien qu'il n'était qu'habile. « J'ai été mahométan en Égypte, » disait un conquérant moderne. « J'ai été catholique au quatrième siècle, » aurait pu dire le père du Byzantinisme.

THÈSES.

I.

L'humanité n'est point arrivée par elle-même, ni par une révélation intérieure spontanée, à l'idée de Dieu contenue dans l'Évangile.

II.

Le miracle est l'élément même de la révélation.

III.

L'inspiration religieuse qui n'est pas précédée d'une manifestation ou révélation de Dieu est chose magique, inconcevable, contraire à la nature humaine.

IV.

La divinité de Jésus-Christ était, au quatrième siècle, une question vitale pour le christianisme, comme l'est aujourd'hui pour nous la question de son humanité.

V.

Les théories actuelles sur la κενῶσις (Phil. II, 7) sont essentiellement païennes et immorales. Païennes, parce que Dieu, en se faisant homme, serait métamorphosé en créature; immorales, parce que l'homme en devenant Dieu cesserait d'être homme, et sortirait des lois de la nature humaine. Il serait impossible, à ce point de vue, que l'humanité reçût Dieu en elle et s'unît à lui, sans absorber la divinité, ou s'anéantir elle-même. La solution du problème christologique ne con-

siste pas à dire : « Dieu s'est fait homme, » pour nier ensuite l'humain et n'admettre que le divin.

VI.

La théologie ne peut sauvegarder la personnalité et la liberté divines et humaines qu'en marchant sur les traces de Duns Scot. Le panthéisme lui vient de Thomas d'Aquin.

VII.

La conscience réclame une expiation réelle, qui ne ressemble en rien à la « satisfaction vicaire. »

VIII.

Par le sacrifice complet et libre de lui-même à Dieu, le Fils de l'homme est devenu Esprit-Saint (Jean XIV-XVI).

IX.

Les dogmes sont l'expression des doctrines religieuses de l'Église traduites par la philosophie antique, et ne forment pas une partie constitutive et intégrante du christianisme. L'Évangile, après avoir été interprété exclusivement au point de vue des dogmes, doit, grâce à l'impulsion de la Réformation, briser ce cadre étroit et devenir plus large dans son expression, universel dans ses applications; sortir de la période ecclésiastique pour entrer dans une période laïque et sociale.

Vu par le président de la soutenance,
Strasbourg, le 21 janvier 1867.
T. COLANI.

Permis d'imprimer.
Strasbourg, le 22 janvier 1867.
Le Recteur, A. CHÉRUEL.